

Brookfield Renewable Corporation

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU
TROISIÈME TRIMESTRE DE 2020

Rapport de gestion

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2020

La préparation du présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 incombe à la direction de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »). Le présent rapport de gestion est daté du 4 novembre 2020 et sa publication à cette date a été approuvée par le conseil d'administration de notre société. Il doit être lu avec notre prospectus daté du 29 juin 2020 et notre déclaration d'inscription sur formulaire F-1/F-4, dans sa version modifiée, et déclarée comme entrant en vigueur le 29 juin 2020 (désignés individuellement « notre prospectus »).

Sauf indication contraire, les termes « nous », « nos » et « notre société » désignent BEPC et ses entités contrôlées. BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses filiales contrôlées, à l'exclusion de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, à l'exception d'Énergie Brookfield, sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur est prévenu que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal, et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

L'information sur l'exploitation et les informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers sont décrites à la « PARTIE 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « PARTIE 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et toute information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>) ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov/edgar.shtml) et sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

Présentation du rapport de gestion

Partie 1 – Aperçu	2	Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	16
Partie 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	4	Liquidités disponibles et politique en matière de dividendes	16
Partie 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	6	Emprunts	17
Résumé des états consolidés de la situation financière	6	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	18
Transactions entre parties liées	7	Actions et parts en circulation	19
Capitaux propres	8	Dividendes et distributions	19
Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	9	Obligations contractuelles	20
Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre	9	Accords hors état de la situation financière	20
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	13	Partie 6 – Principales informations trimestrielles	21
		Informations financières résumée de la société en commandite	21
		Résultats au prorata pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	22
		Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	23
		Partie 7 – Estimations critiques, méthodes comptables et contrôles internes	25
		Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	27
		Partie 9 – Mise en garde	30

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 9 septembre 2019 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, en termes économiques, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables »), pour laquelle BEPC aura l'option de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables et les parts de société en commandite, et chaque action échangeable est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables soit grandement influencé par le prix du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités de notre société et d'Énergie Brookfield dans son ensemble. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans le présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, nos filiales et Énergie Brookfield visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elles détiennent, évalués à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions. La société en commandite détermine les distributions à verser principalement en fonction d'une évaluation du rendement de nos secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent également, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique « Mesure du rendement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

CONTINUITÉ DES INTÉRÊTS COMMUNS

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a versé une distribution spéciale d'actions échangeables aux porteurs de parts inscrits au 27 juillet 2020 (la « distribution spéciale »). Se reporter au prospectus déposé auprès de SEDAR et de la SEC le 29 juin 2020 pour de plus amples détails sur la distribution spéciale. Avant l'achèvement de la distribution spéciale, notre société a acquis certaines activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de la société en commandite (« l'entreprise ») de certaines des filiales de la société en commandite (sauf une participation de 10 % dans certaines activités au Brésil et en Colombie, laquelle participation est toujours détenue par la société en commandite). La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continue de la contrôler depuis la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans notre société. Par conséquent, BEPC et sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés au moyen de la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés intermédiaires présentent l'information comparative de notre société pour les périodes antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 b), « Distribution spéciale ») a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à notre société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale sont fondés sur les résultats réels de notre société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de notre société, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power Inc., (« TerraForm Power ») en vertu de laquelle Énergie Brookfield a réalisé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power, qui n'était pas déjà détenue par Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Conformément à l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power à notre société. Par conséquent, notre société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à Énergie Brookfield est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. Les résultats de TerraForm Power qui n'étaient pas détenus par notre société seront présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes historiques au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020, les états financiers comprennent un détachement combiné des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie des activités aux États-Unis, au Brésil et en Colombie contrôlés par la société en commandite qui seront ajoutées à notre société à compter du 30 juillet 2020. Avec prise d'effet le 30 juillet 2020, les actifs et les passifs ont été transférés à notre société à leur valeur comptable. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés. De plus, certains coûts ont été affectés en proportion de l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à notre société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers historiques, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéfice au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, les états financiers historiques pourraient ne pas être nécessairement représentatifs de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de la société pour les périodes futures, et ne reflètent pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées.

Depuis la distribution spéciale, les frais généraux du siège social de la société en commandite ne sont plus attribués à notre société puisque les services auxquels ils sont associés sont dorénavant fournis en vertu de la troisième convention-cadre de services modifiée et reformulée datée du 11 mai 2020, conclue entre les bénéficiaires des services (au sens donné à ce terme dans la convention-cadre), Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), les fournisseurs de services (au sens donné à ce terme dans la convention-cadre) et autres, dans sa version modifiée (la « convention-cadre de services »). Les coûts de gestion de base associés aux services reçus en vertu de la convention-cadre de services ont été comptabilisés à titre de coûts de service de gestion dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, les états financiers comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de l'entreprise TerraForm Power contrôlée par Brookfield qui a été acquise par notre société par l'intermédiaire de l'acquisition de TerraForm Power, laquelle est considérée comme une transaction entre des entités sous contrôle commun. Les résultats combinés de TerraForm Power sont présentés pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, la participation acquise dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power étant présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019	2020	2019
	<i>(tel qu'ajusté)¹</i>		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>	
Produits	724 \$	736 \$	2 341 \$	2 445 \$
Coûts d'exploitation directs.....	(238)	(259)	(781)	(785)
Coûts de service de gestion	(41)	(28)	(106)	(72)
Charge d'intérêts	(230)	(164)	(587)	(516)
Charge d'amortissement.....	(293)	(247)	(806)	(710)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	(1 163)	—	(1 163)	—
Charge d'impôt.....	5	(3)	(58)	(81)
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield.....	(1 295)	3	(1 222)	128
	Taux de change moyen de conversion en \$ US			
\$ CA	1,33	1,32	1,35	1,33
€.....	0,86	0,90	0,89	0,89
R\$.....	5,38	3,97	5,08	3,89
COP.....	3 730	3 339	3 703	3 239

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.*

Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 septembre 2020

Les produits se sont élevés à 724 millions \$, ce qui représente une diminution de 12 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont diminué de 26 millions \$, principalement sous l'effet des conditions hydrologiques inférieures à la moyenne aux États-Unis comparativement à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, contrebalancé en partie par la hausse des prix réalisés qui ont été favorisés par les clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans les contrats, les initiatives de renégociation de contrats et la combinaison des moyens de production. Les centrales acquises dernièrement, notamment des centrales d'énergie solaire aux États-Unis et en Espagne totalisant 420 MW, ont permis d'ajouter 299 GWh à la production et 52 millions \$ aux produits.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur au trimestre correspondant de l'exercice précédent, surtout par rapport au réal et au peso colombien, a entraîné une diminution des produits d'environ 38 millions \$, qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable de 33 millions \$ sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement pour le trimestre.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 238 millions \$ représentent une diminution de 21 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des initiatives de réduction des coûts réalisées à l'échelle de la société et de l'effet de change mentionné ci-dessus, qui ont été en partie contrebalancés par des coûts supplémentaires découlant de la croissance tirée de nos centrales récemment acquises.

Les coûts de service de gestion totalisant 41 millions \$ représentent une augmentation de 13 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts s'élevant à 230 millions \$ représente une augmentation de 66 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable aux dividendes accumulés sur nos actions échangeables émises en juillet 2020, qui sont classées comme passifs en vertu des IFRS.

La réévaluation des actions échangeables de catégorie A s'est établie à 1 163 millions \$ en raison de l'appréciation du cours de l'action de BEP au cours de la période suivant l'émission des actions échangeables.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 293 millions \$, ce qui représente une hausse de 46 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, entraînée par la croissance de nos activités, qui a été partiellement contrebalancée par les variations des taux de change mentionnées ci-haut.

La perte nette attribuable à Énergie Brookfield de 1 295 millions \$ pour le trimestre considéré, comparativement à un résultat net attribuable à Énergie Brookfield de 3 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, découle des retombées positives susmentionnées qui ont été plus que contrebalancées principalement par les pertes de réévaluation comptabilisées au titre des actions échangeables classées comme des passifs en vertu des IFRS.

Analyse des écarts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020

Les produits se sont élevés à 2 341 millions \$, ce qui représente une diminution de 104 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont diminué de 112 millions \$, principalement sous l'effet des conditions hydrologiques inférieures à la moyenne en Colombie et aux États-Unis, qui ont été contrebalancées en partie par la hausse des prix réalisés qui ont été favorisés par les clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats, les initiatives de renégociation de contrats et la composition favorable des moyens de production. La croissance de notre portefeuille découlant des centrales acquises récemment s'est traduite par un apport de 133 millions \$ aux produits et un ajout de 696 GWh à la production.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur au trimestre correspondant de l'exercice précédent, surtout par rapport au réal et au peso colombien, a entraîné une diminution des produits d'environ 125 millions \$, qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable de 105 millions \$ sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement pour le trimestre.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 781 millions \$ représentent une diminution de 4 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des initiatives de réduction des coûts réalisées à l'échelle de la société et de l'effet de change mentionné ci-dessus, le tout ayant été partiellement contrebalancé par les coûts supplémentaires entraînés par la croissance provenant des centrales que nous avons récemment acquises.

Les coûts de service de gestion totalisant 106 millions \$ représentent une augmentation de 34 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts s'élevant à 587 millions \$ représente une augmentation de 71 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable principalement aux dividendes accumulés sur nos actions échangeables émises en juillet 2020, qui sont classées comme passifs en vertu des IFRS.

La réévaluation des actions échangeables de catégorie A s'est établie à 1 163 millions \$ en raison de l'appréciation du cours de l'action de BEP au cours de la période suivant l'émission des actions échangeables.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 806 millions \$, ce qui représente une hausse de 96 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, entraînée par la croissance de nos activités, qui a été partiellement contrebalancée par les variations des taux de change mentionnées ci-haut.

La perte nette attribuable à Énergie Brookfield de 1 222 millions \$ pour le trimestre considéré, comparativement à un résultat net attribuable à Énergie Brookfield de 128 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, découle des retombées positives susmentionnées qui ont été plus que contrebalancées par les pertes de réévaluation comptabilisées au titre des actions échangeables de notre société classées comme des passifs en vertu des IFRS.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
		(tel qu'ajusté) ¹
Actifs courants.....	1 554 \$	1 363 \$
Immobilisations corporelles	31 170	32 647
Total de l'actif.....	34 343	35 757
Emprunts sans recours.....	12 566	11 958
Passifs d'impôt différé.....	3 287	3 590
Total du passif et des capitaux propres	34 343	35 757
	Taux de change de conversion en \$ US	
\$ CA	1,33	1,30
€.....	0,85	0,89
R\$.....	5,64	4,03
COP.....	3 879	3 277

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Notre bilan demeure solide et reflète bien la stabilité de nos activités et notre croissance soutenue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 31,2 milliards \$ au 30 septembre 2020, contre 32,6 milliards \$ au 31 décembre 2019. La diminution de 1,4 milliard \$ s'explique principalement par l'effet de change attribuable au raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout par rapport au réel et au peso colombien, ce qui a entraîné une diminution des immobilisations corporelles de 1,8 milliard \$ et de la charge d'amortissement liée aux immobilisations corporelles de 806 millions \$. Cette diminution a été contrebalancée en partie par l'acquisition de projets solaires en développement au Brésil d'une puissance de 278 MW et des centrales d'énergie solaire en exploitation en Espagne d'une puissance de 100 MW au cours de l'exercice, et par nos investissements continus effectués dans le développement d'actifs de production d'électricité ainsi que par nos dépenses d'investissement de maintien, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'ensemble des immobilisations corporelles de 1,0 milliard \$. Au cours du deuxième trimestre, nous avons exercé l'option de racheter le contrat de location de notre centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW et nous avons comptabilisé une augmentation de la valeur de nos immobilisations corporelles correspondantes de 247 millions \$.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées de notre société se font principalement avec la société en commandite et Brookfield.

Depuis sa création, Énergie Brookfield a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure, entre autres, notre société comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes de conventions d'achat d'électricité à long terme ou garantit des prix fixes afin de générer des flux de trésorerie sous contrat et de réduire l'exposition de notre société aux prix de l'électricité sur des marchés déréglementés.

Au moment de la création de Brookfield, en 2011, Brookfield a transféré certains projets en développement à notre société sans contrepartie initiale, mais a le droit de recevoir une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets. Ces projets ont été transférés à notre société dans le cadre de la distribution spéciale.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield, en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités pertinentes, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Par conséquent, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Notre société participe, de concert avec des investisseurs institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV et au Brookfield Infrastructure Debt Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Notre société, de concert avec nos investisseurs institutionnels, a accès à du financement à court terme au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

En outre, notre société a réalisé d'autres conventions avec Brookfield et la société en commandite qui sont décrites à la note 17, « Transactions entre parties liées », dans nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	60 \$	64 \$	285 \$	290 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie	(2) \$	(2) \$	(7) \$	(6) \$
Frais de commercialisation de l'énergie.....	(3)	(5)	(7)	(24)
Services d'assurance ¹	(6)	(5)	(16)	(14)
	(11) \$	(12) \$	(30) \$	(44) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts	(1) \$	— \$	(2) \$	(3) \$
Coûts de service de gestion	(41) \$	(28) \$	(106) \$	(72) \$

¹⁾ Les honoraires liés aux services d'assurance sont versés à une filiale de Brookfield Asset Management, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et notre société. Les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 s'établissaient à moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2019).

CAPITAUX PROPRES

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables détenues par des actionnaires publics et Brookfield et des actions de catégorie B et de catégorie C détenues par la société en commandite. Les dividendes sur nos actions échangeables devraient être déclarés et versés au même moment et selon le même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie C auront droit de recevoir les dividendes qui seront déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

Parallèlement à la distribution spéciale et à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a émis environ 114,8 millions d'actions échangeables, 110 actions de catégorie B et 126,4 millions d'actions de catégorie C. Les actions échangeables peuvent être échangées au gré du porteur à tout moment à un prix correspondant au prix du marché d'une part de société en commandite. Notre société peut satisfaire à la demande d'échange en remettant une part de société en commandite ou son équivalent en trésorerie.

Notre société a l'intention de régler toute demande d'échange au moyen de la remise de parts de société en commandite. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, nos actionnaires ont échangé 85 167 actions échangeables contre un nombre équivalent de parts de société en commandite. Les actions de catégorie B et de catégorie C sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions de catégorie B ou de catégorie C. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables et la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B et de catégorie C, les actions échangeables, les actions de catégorie B et les actions de catégorie C sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie C, en tant que catégorie la plus subordonnée de la totalité des actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application de l'IAS 32.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, « le principal décideur opérationnel ») de notre société pour gérer l'entreprise, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour des informations sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, se reporter à la « PARTIE 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité.....	2 472	2 781	174 \$	208 \$	89 \$	132 \$	52 \$	89 \$	3 \$	25 \$
Énergie éolienne.....	477	197	39	20	29	15	18	11	(22)	—
Énergie solaire.....	218	—	47	—	39	—	30	—	5	—
Accumulation et divers	108	144	12	16	3	6	1	4	(4)	(2)
Siège social	—	—	—	—	—	—	(37)	(20)	(1 277)	(20)
Total	3 275	3 122	272 \$	244 \$	160 \$	153 \$	64 \$	84 \$	(1 295)\$	3 \$

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019
<i>Production (GWh)</i>	2 472	2 781
Produits	174 \$	208 \$
Autres produits	4	14
Coûts d'exploitation directs	(89)	(90)
BAIIA ajusté	89	132
Charge d'intérêts	(32)	(39)
Impôt exigible	(5)	(4)
Fonds provenant des activités.....	52 \$	89 \$
Charge d'amortissement.....	(56)	(61)
Impôt différé et autres	7	(3)
Résultat net.....	3 \$	25 \$

Les fonds provenant de nos activités hydroélectriques se sont fixés à 52 millions \$, comparativement à 89 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent découlant d'un avantage non récurrent de 14 millions \$ au cours de l'exercice précédent découlant d'une décision favorable qui a attesté la production historique de nos centrales et d'une production inférieure de 11 % entraînée par de fortes conditions hydrologiques au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, contrebalancés en partie par les avantages tirés de nos initiatives de réduction des coûts et des prix réalisés plus élevés découlant des clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans les contrats et de la conclusion de contrats commerciaux. L'effet de change favorable découlant de la dévaluation du réal et du peso colombien a eu pour effet de réduire de 10 millions \$ les fonds provenant des activités de l'exercice considéré.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield a diminué de 22 millions \$ par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent puisque la baisse des fonds provenant des activités a été contrebalancée en partie par une diminution de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie en raison de la dépréciation du réal et du peso colombien.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019
<i>Production (GWh)</i>	477	197
Produits	39 \$	20 \$
Autres produits	1	—
Coûts d'exploitation directs	(11)	(5)
BAIIA ajusté	29	15
Charge d'intérêts	(10)	(4)
Impôt exigible	(1)	—
Fonds provenant des activités.....	18 \$	11 \$
Charge d'amortissement.....	(30)	(10)
Impôt différé et autres	(10)	(1)
Résultat net.....	(22) \$	— \$

Les fonds provenant des activités de production d'énergie éolienne se sont fixés à 18 millions \$, par rapport à 11 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent découlant principalement de l'apport provenant de notre participation dans TerraForm Power (soit 10 millions \$ et 297 GWh). Sur une base comparable, les fonds provenant des activités ont subi un recul par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, car les initiatives de réduction des coûts ont été plus que contrebalancées par une baisse des ressources et des produits moyens par MWh en Amérique du Nord découlant de la composition des moyens de production.

La perte nette attribuable à Énergie Brookfield a diminué de 22 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent puisque la hausse des fonds provenant des activités mentionnée ci-dessus a été plus que contrebalancée par une hausse de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie découlant de notre placement dans TerraForm Power.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020
<i>Production (GWh) – réelle</i>	218
Produits	47 \$
Autres produits	3
Coûts d'exploitation directs	(11)
BAILA ajusté	39
Charge d'intérêts	(10)
Impôt exigible	1
Fonds provenant des activités.....	30 \$
Charge d'amortissement.....	(11)
Impôt différé et autres	(14)
Résultat net.....	5 \$

Les fonds provenant de nos activités d'énergie solaire et le résultat net attribuable à Énergie Brookfield se sont établis à respectivement 30 millions \$ et 5 millions \$ après notre placement dans TerraForm Power. Le rendement de la société demeure conforme aux attentes.

ACCUMULATION ET DIVERS AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata du secteur accumulation et divers pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019
<i>Production (GWh) – réelle</i>	108	144
Produits.....	12 \$	16 \$
Coûts d'exploitation directs	(9)	(10)
BAILA ajusté	3	6
Charge d'intérêts	(2)	(2)
Fonds provenant des activités.....	1 \$	4 \$
Charge d'amortissement.....	(5)	(5)
Impôt différé et autres	—	(1)
Résultat net.....	(4) \$	(2) \$

Les fonds provenant des activités de nos centrales d'accumulation et divers se sont fixés à 1 million \$, contre 4 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par un recul des prix du marché réalisés dans le nord-est des États-Unis et la baisse de production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La perte nette attribuable à Énergie Brookfield a augmenté de 2 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 37 millions \$ représentent une augmentation de 17 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables et la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B, les actions échangeables et les actions de catégorie B sont classées comme passifs financiers, les profits ou pertes de réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Des pertes de réévaluation de 1 163 millions \$ ont été comptabilisées pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 en raison de l'appréciation du cours des parts de BEP.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	174	39	47	12	—	272	(7)	459	724
Autres Produits	4	1	3	—	—	8	—	(3)	5
Coûts d'exploitation indirects	(89)	(11)	(11)	(9)	—	(120)	5	(123)	(238)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	2	—	2
BAIIA ajusté	89	29	39	3	—	160	—	333	
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(37)	(37)	—	(4)	(41)
Charge d'intérêts	(32)	(10)	(10)	(2)	—	(54)	2	(112)	(164)
Charge d'impôt exigible	(5)	(1)	1	—	—	(5)	—	(7)	(12)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(210)	(210)
Fonds provenant des activités	52	18	30	1	(37)	64	—	—	
Charge d'amortissement	(56)	(30)	(11)	(5)	—	(102)	3	(194)	(293)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	(1)	16	(19)	(1)	(10)	(15)	1	31	17
Recouvrement (charge) d'impôt différé	15	2	(1)	—	—	16	—	1	17
Divers	(7)	(28)	6	1	(1)	(29)	—	(50)	(79)
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A	—	—	—	—	(66)	(66)	—	—	(66)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	—	—	—	—	(1 163)	(1 163)	—	—	(1 163)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(4)	—	(4)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	212	212
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	3	(22)	5	(4)	(1 277)	(1 295)	—	—	(1 295)

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 2 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 230 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ^{1, 2}
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Total			
Produits	208	20	16	—	244	(15)	507	736
Autres Produits	14	—	—	—	14	—	18	32
Coûts d'exploitation indirects	(90)	(5)	(10)	—	(105)	6	(160)	(259)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	9	—	9
BAIIA ajusté	132	15	6	—	153	—	365	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(20)	(20)	—	(8)	(28)
Charge d'intérêts	(39)	(4)	(2)	—	(45)	2	(121)	(164)
Charge d'impôt exigible	(4)	—	—	—	(4)	—	(8)	(12)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(228)	(228)
Fonds provenant des activités	89	11	4	(20)	84	—	—	
Charge d'amortissement	(61)	(10)	(5)	—	(76)	3	(174)	(247)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	—	—	(1)	—	(1)	1	(13)	(13)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	7	(1)	—	—	6	—	3	9
Divers	(10)	—	—	—	(10)	—	(16)	(26)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(4)	—	(4)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ..	—	—	—	—	—	—	200	200
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	25	—	(2)	(20)	3	—	—	3

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 28 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Il présente le rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield et des fonds provenant des activités et du BAIIA ajusté au prorata, les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables, pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
		(tel qu'ajusté) ¹
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	(1 295) \$	3 \$
Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :		
Charge d'amortissement	102	76
Change et perte sur les instruments financiers	15	1
Recouvrement d'impôt différé	(16)	(6)
Divers	29	10
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.....	66	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B.....	1 163	—
Fonds provenant des activités	64 \$	84 \$
Impôt exigible	5	4
Charge d'intérêts	54	45
Coûts de service de gestion	37	20
BAIIA ajusté au prorata.....	160 \$	153 \$
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.....	333	365
BAIIA ajusté consolidé	493 \$	518 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le tableau qui suit résume les liquidités disponibles :

(EN MILLIONS)	30 sept. 2020	31 déc. 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à notre société.....	133 \$	25 \$
Facilités de crédit autorisées ¹	1 750	1 750
	1 883	1 775
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales au prorata	233	174
Liquidités du groupe Énergie Brookfield	1 151	746
Liquidités disponibles.....	3 267 \$	2 695 \$

¹⁾ BEPC est autorisée à utiliser la facilité de crédit renouvelable de 1 750 millions \$, correspondant à la facilité de crédit renouvelable autorisée de la société en commandite, dans le but de faciliter les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield.

Au 31 décembre 2019, les liquidités de la société sont suffisantes pour satisfaire à ses besoins actuels. La société finance ses actifs surtout au niveau des sociétés en exploitation au moyen de la dette sans recours qui, en général, a des échéances à long terme et comporte peu de clauses restrictives.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalant à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite afin de fournir aux porteurs d'actions échangeables un rendement économique équivalant à celui des porteurs de parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré et non versé de ce dividende sur les actions échangeables s'accumulera. Aux termes de l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration des commandités d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de 5 % de sa distribution annuelle avant fractionnement, ce qui la porte à 2,17 \$ par part de société en commandite, ou 0,5425 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution versée en mars 2020. Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par le groupe Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités. Le 30 juillet 2020, la société en commandite a conclu la distribution spéciale d'actions échangeables annoncée précédemment. Chaque porteur de parts inscrit le 27 juillet 2020 a reçu une action échangeable contre quatre parts de société en commandite détenues. Par suite de la distribution spéciale, la distribution trimestrielle de la société en commandite par part de société en commandite a été réduite à 0,434 \$, de sorte que le montant total de la distribution reçue par un porteur de parts de société en commandite et d'actions échangeables, lorsqu'elles sont prises en bloc, sera relativement le même que si la distribution spéciale n'avait pas été versée.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2020			31 décembre 2019		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Total	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Total
Emprunts des filiales au prorata						
Hydroélectricité.....	5,9	9	2 557 \$	5,9	9	2 393 \$
Énergie éolienne.....	4,2	9	1 117	5,9	11	238
Énergie solaire.....	4,3	11	1 553	—	—	—
Accumulation et divers	4,9	5	166	5,0	6	174
	5,0	9	5 393	5,8	9	2 805
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties			(25)			(21)
			5 368			2 784
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			166			168
Participations ne donnant pas le contrôle			7 032			8 952
Selon les états financiers IFRS.....			12 566 \$			11 904 \$

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Solde en 2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts¹							
Emprunts sans recours							
Facilités de crédit	— \$	— \$	— \$	75 \$	38 \$	— \$	113 \$
Hydroélectricité.....	—	—	220	82	76	1 433	1 811
Énergie éolienne.....	—	—	9	109	—	368	486
Énergie solaire.....	—	18	—	131	—	290	439
Accumulation et divers.....	—	—	—	—	—	153	153
	—	18	229	397	114	2 244	3 002
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	5	16	26	19	25	580	671
Énergie éolienne.....	19	63	63	59	66	344	614
Énergie solaire.....	27	126	67	71	74	728	1 093
Accumulation et divers.....	1	3	2	3	4	—	13
	52	208	158	152	169	1 652	2 391
Total	52 \$	226 \$	387 \$	549 \$	283 \$	3 896 \$	5 393 \$

¹⁾ Le calendrier de remboursement de la dette ne tient pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2024 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités combinés à de la dette sans recours de manière à observer des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à la société en commandite. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, la société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,15 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :	<i>(tel qu'ajusté)¹</i>		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>	
Activités d'exploitation	141 \$	296 \$	871 \$	1 147 \$
Activités de financement	31	489	(360)	(207)
Activités d'investissement	(208)	(836)	(435)	(887)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	7	(6)	(3)	(6)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29) \$	(57) \$	73 \$	47 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Activités d'exploitation

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, déduction faite des variations des soldes du fonds de roulement, se sont établis à respectivement 182 millions \$ et 891 millions \$, comparativement à 282 millions \$ et 1 107 millions \$ pour les périodes correspondantes de 2019, ce qui reflète le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours de toutes ces périodes.

La variation nette des soldes du fonds de roulement, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités, s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Créances clients et autres actifs courants	(43) \$	(18) \$	19 \$	— \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	26	20	11	9
Autres actifs et passifs	(24)	12	(50)	31
	(41) \$	14 \$	(20) \$	40 \$

Activités de financement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont établis à respectivement 31 millions \$ et (360) millions \$ puisque le produit tiré des financements sans recours destiné à financer la croissance de notre entreprise au moyen des activités d'investissement mentionnées ci-après a été contrebalancé en partie par le remboursement des emprunts et par les frais d'émission d'actions associés à la distribution spéciale d'actions échangeables.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 à Énergie Brookfield s'élevaient à respectivement néant et 236 millions \$ (respectivement 82 millions \$ et 267 millions \$ en 2019). Celles versées aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se sont élevées à respectivement 79 millions \$ et 365 millions \$ (respectivement 124 millions \$ et 487 millions \$ en 2019).

Activités d'investissement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 208 millions \$ et 435 millions \$. Nos initiatives de croissance, comme l'acquisition d'actifs d'énergie solaire en Espagne d'une puissance de 100 MW ainsi que des investissements additionnels dans le développement d'actifs de production d'électricité et les dépenses d'investissement de maintien, ont totalisé respectivement 91 millions \$ et 303 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 et ont été financées par les activités de financement mentionnées ci-haut.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 836 millions \$ et 887 millions \$. Nos initiatives de croissance, comme l'acquisition d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 320 MW ainsi que des investissements additionnels dans le développement d'actifs de production d'électricité et les dépenses d'investissement de maintien, se sont chiffrés à respectivement 778 millions \$ et 854 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019.

ACTIONS ET PARTS EN CIRCULATION

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

(UNITÉS)	30 septembre 2020
Actions échangeables	114 792 786
Actions de catégorie B	110
Actions de catégorie C	126 400 000

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Les dividendes et distributions déclarés et versés sont comme suit :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	Déclarés	Versés	Déclarés	Versés
	2020	2020	2020	2020
Actions échangeables de catégorie A	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Actions de catégorie B	—	—	—	—
Actions de catégorie C	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	88	79	363	365

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 16, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement;
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit;
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation.

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Pour répondre aux fins générales de la société, notre société émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 septembre 2020, les lettres de crédit émises totalisaient 584 millions \$ (639 millions \$ en 2019).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours de nos actions échangeables soit grandement influencé par le prix du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons un résumé des informations financières d'Énergie Brookfield. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les communications périodiques d'informations mentionnées dans la section d'introduction du présent rapport de gestion.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non audité d'Énergie Brookfield pour les huit derniers trimestres :

	2020			2019				2018
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)								
<i>Production totale (GWh) – réelle</i>	12 007	13 264	14 264	12 465	11 089	14 881	14 125	14 445
<i>Production au prorata (GWh) – réelle</i>	5 753	6 552	7 164	5 977	5 213	7 602	7 246	7 052
Produits	867 \$	942 \$	1 049 \$	965 \$	897 \$	1 051 \$	1 058 \$	1 011 \$
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	(162)	(22)	1	(74)	(58)	21	8	129
Résultat de base et dilué par part de société en commandite	(0,44)	(0,10)	(0,04)	(0,23)	(0,18)	0,02	(0,01)	0,30
BAIIA ajusté consolidé	611	677	757	727	649	770	777	733
BAIIA ajusté au prorata.....	371	396	391	348	301	400	395	371
Fonds provenant des activités	157	232	217	171	133	230	227	206
Fonds provenant des activités par part.....	0,38	0,60	0,56	0,44	0,34	0,59	0,58	0,53
Distribution par part de société en commandite.....	0,434	0,434	0,434	0,412	0,412	0,412	0,412	0,392

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité.....	10 379	11 521	683 \$	788 \$	436 \$	535 \$	331 \$	401 \$	131 \$	186 \$
Énergie éolienne.....	782	508	68	50	47	32	29	19	(31)	(6)
Énergie solaire.....	218	—	47	—	39	—	30	—	7	—
Accumulation et divers.....	228	307	38	51	14	22	8	14	(9)	(1)
Siège social.....	—	—	—	—	—	—	(81)	(51)	(1 320)	(51)
Total.....	11 607	12 336	836 \$	889 \$	536 \$	589 \$	317 \$	383 \$	(1 222) \$	128 \$

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités et les fonds ajustés provenant des activités, et présente un rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	683	68	47	38	—	836	(30)	1 535	2 341
Autres produits	17	—	3	—	—	20	—	9	29
Coûts d'exploitation indirects	(264)	(21)	(11)	(24)	—	(320)	15	(476)	(781)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	15	—	15
BAIIA ajusté	436	47	39	14	—	536	—	1 068	—
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(81)	(81)	—	(25)	(106)
Charge d'intérêts	(95)	(18)	(9)	(6)	—	(128)	7	(400)	(521)
Charge d'impôt exigible	(10)	—	—	—	—	(10)	—	(16)	(26)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(627)	(627)
Fonds provenant des activités	331	29	30	8	(81)	317	—	—	—
Charge d'amortissement	(171)	(51)	(11)	(14)	—	(247)	8	(567)	(806)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	8	14	(18)	(3)	(9)	(8)	3	16	11
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(11)	4	(1)	—	—	(8)	—	(24)	(32)
Divers	(26)	(27)	7	—	(1)	(47)	—	(17)	(64)
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A	—	—	—	—	(66)	(66)	—	—	(66)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	—	—	—	—	(1 163)	(1 163)	—	—	(1 163)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	592	592
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	131	(31)	7	(9)	(1 320)	(1 222)	—	—	(1 222)

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 35 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 587 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités et les fonds provenant des activités ajustés, et présente un rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ^{1, 2}
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Total			
Produits	788	50	51	—	889	(41)	1 597	2 445
Autres Produits	20	—	—	—	20	—	36	56
Coûts d'exploitation indirects	(273)	(18)	(29)	—	(320)	16	(481)	(785)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	25	—	25
BAIIA ajusté	535	32	22	—	589	—	1 152	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(51)	(51)	—	(21)	(72)
Charge d'intérêts	(115)	(12)	(8)	—	(135)	7	(388)	(516)
Charge d'impôt exigible	(19)	(1)	—	—	(20)	—	(28)	(48)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(715)	(715)
Fonds provenant des activités	401	19	14	(51)	383	—	—	
Charge d'amortissement	(184)	(28)	(15)	—	(227)	8	(491)	(710)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	5	—	(1)	—	4	1	(27)	(22)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(26)	1	—	—	(25)	—	(8)	(33)
Divers	(10)	2	1	—	(7)	—	(63)	(70)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	589	589
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	186	(6)	(1)	(51)	128	—	—	128

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 9 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 126 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Il présente le rapprochement du résultat net attribuable à Énergie Brookfield avec les fonds provenant des activités et le BAIIA ajusté au prorata, les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables, pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019
		(tel qu'ajusté) ¹
Perte nette attribuable à Brookfield Renewable.....	(1 222) \$	128 \$
Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :		
Charge d'amortissement	247	227
Change et perte latente (profit latent) sur les instruments financiers	8	(4)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	8	25
Divers	47	7
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.....	66 \$	— \$
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B.....	1 163 \$	— \$
Fonds provenant des activités.....	317 \$	383 \$
Impôt exigible	10	20
Charge d'intérêts	128	135
Coûts de service de gestion	81	51
BAIIA ajusté au prorata.....	536 \$	589 \$
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.....	1 068	1 152
BAIIA ajusté consolidé	1 604 \$	1 741 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et à TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités sont préparés conformément à IAS 34, selon laquelle il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités n'est considérée comme une estimation comptable critique aux termes du *Règlement canadien 51-102 sur les obligations d'information continue*, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles et des passifs d'impôt différé connexes. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, des taux d'inflation, de l'exercice final, des charges d'exploitation, des coûts en capital, du montant de la charge d'impôt différé, du moment du paiement de celle-ci et du taux d'imposition futur connexe. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs, les passifs d'impôt différé, les obligations de démantèlement et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement ni aucune incertitude connus qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans ce rapport. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » de notre prospectus. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon raisonnable. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les facteurs de risque additionnels autres que ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre prospectus sont comme suit :

Risques liés à la pandémie de COVID-19

La propagation rapide du virus de la COVID-19, dont l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 11 mars 2020 qu'elle constituait une pandémie, et les mesures prises à l'échelle mondiale en réponse à la COVID-19, ont perturbé de manière importante les activités commerciales internationales. Qui plus est, les activités du groupe Énergie Brookfield dépendent, dans une certaine mesure, de la libre circulation des biens, des services et des capitaux propres partout dans le monde, circulation qui a été considérablement restreinte en raison de la COVID-19. Le groupe Énergie Brookfield a mis en œuvre un plan d'intervention pour assurer le maintien de ses activités malgré l'éclosion du virus, y compris des précautions de sécurité supplémentaires en ce qui concerne son personnel, de même que des plans d'urgence en ce qui a trait à ses installations. Toutefois, Énergie Brookfield pourrait subir des répercussions directes ou indirectes de la pandémie, notamment des retards dans les projets de développement ou de construction dans le cadre de ses activités et il existe un certain risque que certaines des contreparties à ses contrats ne puissent pas respecter leurs obligations.

À ce jour, Énergie Brookfield n'a connu aucune incidence importante sur ses activités, sa situation financière, ses flux de trésorerie ou son rendement financier comparable à celle que bien d'autres entreprises ont pu connaître. Compte tenu de la nature évolutive et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, il est difficile de prédire l'ampleur des répercussions de la COVID-19, notamment celles des mesures prises pour y faire face, sur l'économie mondiale et les activités du groupe Énergie Brookfield ou encore la durée des perturbations. L'ampleur de ces répercussions dépendra des événements futurs, qui sont très incertains, en évolution rapide, et difficiles à prédire, notamment de nouvelles informations pouvant être rendues publiques concernant la gravité de la COVID-19 et de mesures qui peuvent être prises pour endiguer sa progression. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur les actifs, les passifs, les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Énergie Brookfield.

Bien qu'il soit difficile de prédire la portée de la COVID-19 sur nos activités, celles-ci résistent bien, car nous sommes à la fois propriétaire, exploitant et investisseur dans l'un des secteurs les plus essentiels du monde. Nos produits proviennent principalement de contrats à long terme conclus avec des contreparties solvables très diversifiées. La majorité de nos actifs peuvent être exploités à partir de centres de contrôle centralisés et nos exploitants à l'échelle mondiale ont mis en œuvre des plans d'urgence afin de veiller à ce que les activités opérationnelles ainsi que les programmes d'entretien et de dépenses d'investissement se poursuivent et soient perturbés le moins possible. Nous affichons un bilan robuste, ainsi qu'une note de crédit de première qualité solide et des liquidités disponibles d'environ 3,3 milliards \$ tout en n'ayant aucune échéance importante au cours des cinq prochaines années.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Aucune des nouvelles modifications apportées aux IFRS n'a eu d'incidence sur notre société en 2020.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

En août 2020, l'IASB a publié une réforme des taux d'intérêt de référence modifiant IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (modifications de phase 2), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Nous prévoyons avoir terminé notre évaluation avant le 1^{er} janvier 2021. L'adoption de cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre société.

À l'heure actuelle, aucune des modifications futures qui seront apportées aux IFRS n'est susceptible d'avoir une incidence sur notre société.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du semestre clos le 30 septembre 2020 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. La pandémie de COVID-19 n'a eu aucune incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Nous surveillons et évaluons continuellement l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos contrôles internes afin de la réduire au minimum.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, notre société, avec des partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 1 200 MW pour une contrepartie d'environ 50 millions \$, dont les activités commerciales devraient commencer au début de 2023, la participation de notre société s'élevant à 25 %.

Après la clôture du trimestre, certaines sociétés affiliées de Brookfield Asset Management ont conclu un placement secondaire de 4 663 250 actions échangeables au prix de 80,20 \$ CA (61,06 \$) chacune, pour un produit brut de 374 millions \$ CA (285 millions \$). Notre société n'a vendu aucune action échangeable dans le cadre du placement et ne tirera aucun produit du placement des parts échangeables.

Après la clôture du trimestre, notre société a conclu la vente d'une participation de 40 % détenue par TerraForm Power dans un portefeuille éolien aux États-Unis d'une puissance de 852 MW, pour un produit total de 264 millions \$ (participation nette de la société totalisant 90 millions \$).

Après la clôture du trimestre, notre société a conclu l'acquisition de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW qui était exploitée sous contrat de location.

Après la clôture du trimestre, notre société a annoncé le fractionnement des actions échangeables en circulation de BEPC à raison de trois pour deux.

PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés de notre société comprennent les actions échangeables détenues par le public et les actions de catégorie B et de catégorie C détenues par la société en commandite. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables et la caractéristique de rachat des actions de catégorie B et de catégorie C, les actions échangeables, les actions de catégorie B et les actions de catégorie C sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie C, en tant que catégorie la plus subordonnée de la totalité des actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application de l'IAS 32.

En date du présent rapport, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield, du fait qu'elle détient des actions échangeables et des actions de catégorie B, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 84,7 % dans notre société. Les porteurs d'actions échangeables, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie seulement, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le poste « divers » comprend la production des centrales de cogénération en Amérique du Nord et des centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation à un programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

La production des centrales d'accumulation par pompage en Amérique du Nord dépend grandement des prix du marché plutôt que de la capacité de production de ces centrales. La production de nos centrales alimentées à la biomasse est tributaire de la quantité de canne à sucre récoltée au cours d'une année donnée. Pour ces raisons, nous ne tenons pas compte d'une moyenne à long terme pour ces centrales.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que de TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Ainsi, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, étant donné que Brookfield Asset Management contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 2 r) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) accumulation et divers (cogénération et biomasse), et 5) siège social. Cette segmentation permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Nous présentons donc nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 5, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net, ii) le bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »), et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, charge d'amortissement, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, et 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de notre participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs de notre droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre entreprise donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêt, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, de la participation ne donnant pas le contrôle, du profit ou de la perte sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux commanditaires détenant des parts privilégiées et d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, de nature exceptionnelle ou non compris dans les facteurs qu'utilise la direction pour évaluer le rendement d'exploitation.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable aux actionnaires.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le bénéfice d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de l'entreprise.

Notre société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement de l'entreprise avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex., les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex., l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit ou la perte sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments ne reflétant pas le rendement des activités sous-jacentes. Pour nos états financiers consolidés intermédiaires non audités, nous utilisons le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, Immobilisations corporelles, selon laquelle l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. Nous ajoutons l'impôt différé, car nous ne croyons pas que cet élément reflète la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que nous nous attendons à engager sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement de l'entreprise.

Les fonds provenant des activités ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou des résultats d'exploitation établis conformément aux IFRS. En outre, ces mesures ne sont pas utilisées par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation de la dette au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 9 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport intermédiaire renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation de notre société et d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport intermédiaire comprennent l'annonce du fractionnement des parts et des actions de respectivement BEP et BEPC à raison de trois pour deux parts/actions, y compris des dates prévues d'inscription et de versement à cet égard, la qualité de nos actifs et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière et ratio de distribution prévus, la future mise en service d'actifs, la nature du portefeuille sous contrat, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, y compris l'offre publique d'achat en vue de privatiser Polenergia, les occasions de financement et de refinancement, notre admissibilité à un indice, notre capacité à attirer de nouveaux investisseurs ainsi que le rendement et les perspectives futurs de BEPC et de BEP, les perspectives et les avantages anticipés de notre regroupement avec TerraForm Power, y compris certaines informations relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités anticipés par suite du regroupement des entreprises, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution ainsi que notre accès aux capitaux. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « cherche à », « planifie », « estime », « prévoit », « vise », « a l'intention de », « anticipe », « cible » ou « croit », ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une

confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment l'absence d'historique quant à nos activités d'exploitation, les changements dans les conditions hydrologiques à nos centrales hydroélectriques, dans le régime des vents à nos installations d'énergie éolienne, dans le rayonnement solaire à nos centrales d'énergie solaire ou dans les conditions météorologiques en général, en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; la volatilité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer suivant des modalités semblables les CAE qui viennent à échéance; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille; les risques généraux liés au secteur qui portent sur les marchés de l'électricité dans lesquels nous exerçons nos activités; la fin du système d'équilibrage du MRE au Brésil ou tout changement de celui-ci; la réglementation accrue à laquelle nos activités sont assujetties; l'incapacité de renouveler les contrats, les concessions et les permis à l'échéance ou l'incapacité de les remplacer par des contrats, des concessions et des permis suivant des modalités semblables; le fait que les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail sont supérieurs aux droits qui nous sont accordés pourrait nuire à nos droits immobiliers relativement à nos installations d'énergie renouvelable éolienne et solaire; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales; notre incapacité de respecter les conditions des permis gouvernementaux ou de conserver de tel permis; les pannes d'équipement, y compris celles relatives aux éoliennes et aux panneaux solaires; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les cas de force majeure, les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transports; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie; les conflits, les investigations réglementaires et gouvernementales, et les litiges; le non-respect par les contreparties à nos contrats de leurs obligations; le temps et l'argent consacrés à l'exécution de contrats à l'endroit de contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; l'acquisition de sociétés en difficultés financières et ces acquisitions pourraient nous assujettir à des risques accrus, y compris devoir engager des honoraires juridiques supplémentaires et d'autres frais; notre dépendance envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; notre incapacité à financer nos activités en raison de la conjoncture des marchés financiers; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les ententes relatives à nos prêts, à notre dette et à nos sûretés; la révision de nos notes de crédit; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les opérations, y compris l'offre publique d'achat en vue de privatiser Polenergia; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de ses opérations ou de ses acquisitions; notre incapacité de développer des projets nouveaux ou de trouver de nouveaux emplacements appropriés pour le développement de projets nouveaux; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction, et à l'exploitation de nos installations de production et les risques connexes; les arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coparticipants; la décision de Brookfield Asset Management de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield Asset Management, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements; l'instabilité politique ou les changements dans les politiques du gouvernement; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition et de la mise en valeur future de projets dans de nouveaux marchés; les changements apportés aux politiques gouvernementales prévoyant des mesures incitatives en matière d'énergies renouvelables; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes futures et les émissions de parts de société en commandite d'Énergie Brookfield, de parts de société en commandite privilégiées ou de titres échangeables contre des parts de société en commandite, y compris contre nos actions, ou la perception de ces ventes ou de ces émissions, pourraient faire chuter le cours de nos actions; la création d'une dette à multiples paliers dans notre structure organisationnelle; le fait d'être considérés comme une « société de placement » en vertu de la loi américaine Investment Company Act of 1940; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield Asset Management; les changements dans la façon dont Brookfield Asset Management choisit de détenir ses participations de propriété dans notre société et dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield Asset Management agisse d'une façon qui ne

soit pas dans notre intérêt ou celui de nos actionnaires; la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects que peut avoir le virus; l'impact plus vaste des changements climatiques; la défaillance de nos systèmes technologiques; le fait d'être partie à des différends et litiges et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; les variations du cours des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield; et le rachat, à tout moment, de nos actions par nous-mêmes ou, moyennant un préavis, par le porteur de nos actions de catégorie B.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport intermédiaire, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour plus de renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre déclaration d'inscription et dans celle d'Énergie Brookfield sur F-1/F-4 déposée relativement à la distribution de nos actions et à l'acquisition de TerraForm Power et dans le prospectus canadien déposés auprès des organismes de réglementation au Canada visant la distribution de nos actions et dans le formulaire 20-F d'Énergie Brookfield et tout autre risque et facteur décrits dans ces documents.

Notre rapport de gestion présente un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net. Nous présentons également à la note 5, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport intermédiaire comprend des références à certaines informations au prorata, au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et à la dette au prorata (collectivement, les « mesures non conformes aux IFRS de notre société ») qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que les mesures non conformes aux IFRS de notre société constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune des mesures non conformes aux IFRS de notre société ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons les affaires et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également à la note 5, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ
(EN MILLIONS)

	Note	30 septembre 2020	31 décembre 2019	1 ^{er} janvier 2019
Actif			(tel qu'ajusté) ¹	(tel qu'ajusté) ¹
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	377 \$	304 \$	342 \$
Liquidités soumises à restrictions	13	248	161	125
Créances clients et autres actifs courants	14	642	675	619
Actifs liés à des instruments financiers	4	48	41	23
Montants à recevoir de parties liées	17	239	182	281
		1 554	1 363	1 390
Actifs liés à des instruments financiers	4	50	59	102
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	345	360	304
Immobilisations corporelles	7	31 170	32 647	30 765
Immobilisations incorporelles		235	241	261
Goodwill		871	949	948
Actifs d'impôt différé	6	10	4	2
Autres actifs non courants		108	134	204
Total de l'actif		34 343 \$	35 757 \$	33 976 \$
Passif				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	438 \$	443 \$	444 \$
Passifs liés à des instruments financiers	4	174	125	128
Montants à payer à des parties liées	17	476	201	107
Emprunts sans recours	8	839	605	1 058
Engagement de rachat d'un contrat de location	8	554	—	—
Provisions		43	50	68
Actions échangeables et actions de catégorie B	10	6 032	—	—
		8 556	1 424	1 805
Passifs liés à des instruments financiers	4	523	444	479
Emprunts sans recours	8	11 173	11 353	10 314
Passifs d'impôt différé	6	3 287	3 590	3 212
Passifs relatifs au démantèlement		475	442	341
Provisions		73	83	147
Autres passifs non courants		540	547	448
Capitaux propres				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	8 212	10 258	9 666
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	9	209	268	273
Énergie Brookfield ²	10	1 295	7 348	7 291
Total des capitaux propres		9 716	17 874	17 230
Total du passif et des capitaux propres		34 343 \$	35 757 \$	33 976 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

²⁾ Les actions ordinaires sont attribuables à Énergie Brookfield avant la distribution spéciale, de même qu'après celle-ci, du fait qu'Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises par notre société. Se reporter à la note 2), « Mode de présentation », pour de plus amples renseignements.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Corporation,



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>	
Produits	17	724 \$	736 \$	2 341 \$	2 445 \$
Autres produits		5	32	29	56
Coûts d'exploitation directs		(238)	(259)	(781)	(785)
Coûts de service de gestion.....	17	(41)	(28)	(106)	(72)
Charge d'intérêts	8	(230)	(164)	(587)	(516)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence..	11	(4)	3	(3)	9
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	4	17	(13)	11	(22)
Charge d'amortissement.....	7	(293)	(247)	(806)	(710)
Divers.....		(79)	(26)	(64)	(70)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	10	(1 163)	—	(1 163)	—
Recouvrement (charge) d'impôt					
Exigible.....	6	(12)	(12)	(26)	(48)
Différé.....	6	17	9	(32)	(33)
		5	(3)	(58)	(81)
Résultat net.....		(1 297) \$	31 \$	(1 187) \$	254 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	9	— \$	27 \$	31 \$	118 \$
Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	9	(2)	1	4	8
Énergie Brookfield ²		(1 295)	3	(1 222)	128
		(1 297) \$	31 \$	(1 187) \$	254 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

²⁾ Le résultat net est attribuable à Énergie Brookfield avant la distribution spéciale, de même qu'après celle-ci, du fait qu'Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises par notre société. Se reporter à la note 2 c), « Mode de présentation », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Le résultat par action n'a pas été présenté dans les états financiers étant donné que les actions sous-jacentes ne constituent pas des « actions ordinaires » selon IAS 33, Résultat par action. Se reporter à la note 2 s), « Mode de présentation et principales méthodes comptables », pour de plus amples renseignements.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>	
Résultat net.....		(1 297) \$	31 \$	(1 187) \$	254 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluations des immobilisations corporelles	7	36	—	36	—
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies.....		—	—	(5)	(7)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		(5)	—	(4)	9
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	1	—	—	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		32	—	27	2
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net					
Écart de conversion		(160)	(541)	(1 421)	(444)
Profits (pertes) de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie.....	4	(1)	(23)	(33)	(29)
(Perte latente) profit latent sur les swaps de change – couverture d'un investissement net.....	4	(13)	12	8	20
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net.....	4	(7)	(3)	(44)	(6)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		2	—	13	(1)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	—	—	(2)	—
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(179)	(555)	(1 479)	(460)
Autres éléments du résultat global		(147)	(555)	(1 452)	(458)
Résultat global.....		(1 444) \$	(524) \$	(2 639) \$	(204) \$
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	(82) \$	(297) \$	(686) \$	(148) \$
Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	9	(8)	(19)	(61)	(9)
Énergie Brookfield ²		(1 354)	(208)	(1 892)	(47)
		(1 444) \$	(524) \$	(2 639) \$	(204) \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

²⁾ Le résultat global est attribuable à Énergie Brookfield avant la distribution spéciale de même qu'après celle-ci, du fait qu'Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises par la société. Se reporter à la note 2 c), « Mode de présentation », pour de plus amples renseignements.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		
	Énergie Brookfield	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total d'Énergie Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield	Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 30 juin 2020 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 356 \$	(1 560) \$	6 853 \$	(6) \$	6 643 \$	215 \$	9 374 \$	16 232 \$
Résultat net.....	(1 295)	—	—	—	(1 295)	(2)	—	(1 297)
Autres éléments du résultat global...	—	(69)	14	(4)	(59)	(6)	(82)	(147)
Apports en capital.....	2	—	—	—	2	—	20	22
Dividendes déclarés et remboursement de capital.....	(2)	—	—	—	(2)	—	(79)	(81)
Distribution spéciale / acquisition de TerraForm Power.....	(4 371)	20	392	(21)	(3 980)	—	(1 026)	(5 006)
Divers.....	(10)	(4)	—	—	(14)	2	5	(7)
Variation au cours de la période	(5 676)	(53)	406	(25)	(5 348)	(6)	(1 162)	(6 516)
Solde au 30 septembre 2020	(4 320) \$	(1 613) \$	7 259 \$	(31) \$	1 295 \$	209 \$	8 212 \$	9 716 \$
Solde au 30 juin 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 830 \$	(854) \$	6 282 \$	(5) \$	7 253 \$	277 \$	9 460 \$	16 990 \$
Résultat net.....	3	—	—	—	3	1	27	31
Autres éléments du résultat global...	—	(208)	—	(3)	(211)	(20)	(324)	(555)
Apports en capital.....	13	—	—	—	13	—	—	13
Dividendes déclarés et remboursement de capital.....	(77)	—	—	—	(77)	(2)	(126)	(205)
Divers.....	10	(1)	—	1	10	3	1	14
Variation au cours de la période	(51)	(209)	—	(2)	(262)	(18)	(422)	(702)
Solde au 30 septembre 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 779 \$	(1 063) \$	6 282 \$	(7) \$	6 991 \$	259 \$	9 038 \$	16 288 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global				Total d'Énergie Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle		
	Énergie Brookfield	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers		Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield	Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total d'Énergie Brookfield des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$
Résultat net.....	(1 222)	—	—	—	(1 222)	4	31	(1 187)
Autres éléments du résultat global...	—	(675)	14	(9)	(670)	(65)	(717)	(1 452)
Apports en capital.....	102	—	—	—	102	—	29	131
Dividendes déclarés et remboursement de capital.....	(276)	—	—	—	(276)	—	(363)	(639)
Distribution spéciale / acquisition de TerraForm Power	(4 371)	20	392	(21)	(3 980)	—	(1 026)	(5 006)
Divers.....	(5)	(2)	—	—	(7)	2	—	(5)
Variation au cours de la période	(5 772)	(657)	406	(30)	(6 053)	(59)	(2 046)	(8 158)
Solde au 30 septembre 2020	(4 320) \$	(1 613) \$	7 259 \$	(31) \$	1 295 \$	209 \$	8 212 \$	9 716 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 907 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 291 \$	273 \$	9 666 \$	17 230 \$
Résultat net.....	128	—	—	—	128	8	118	254
Autres éléments du résultat global...	—	(177)	—	2	(175)	(17)	(266)	(458)
Apports en capital.....	13	—	—	—	13	—	—	13
Dividendes déclarés et remboursement de capital.....	(275)	—	—	—	(275)	(8)	(487)	(770)
Divers.....	6	(5)	8	—	9	3	7	19
Variation au cours de la période	(128)	(182)	8	2	(300)	(14)	(628)	(942)
Solde au 30 septembre 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 779 \$	(1 063) \$	6 282 \$	(7) \$	6 991 \$	259 \$	9 038 \$	16 288 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Activités d'exploitation		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>		<i>(tel qu'ajusté)¹</i>	
Résultat net		(1 297) \$	31 \$	(1 187) \$	254 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :					
Charge d'amortissement	7	293	247	806	710
Perte latente (profit latent) sur les instruments financiers	4	(19)	13	(14)	20
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	4	(3)	3	(9)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	6	(17)	(9)	32	33
Autres éléments sans effet de trésorerie		61	10	48	32
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	10	1 163	—	1 163	—
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	—	2	2	4
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées		(6)	(9)	38	63
Variation nette des soldes du fonds de roulement		(41)	14	(20)	40
		141	296	871	1 147
Activités de financement					
Produits tirés des emprunts sans recours	8	342	976	1 222	1 628
Remboursement des emprunts sans recours	8	(299)	(332)	(1 089)	(942)
Remboursement des obligations locatives		(8)	(9)	(21)	(23)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	9	17	—	29	—
Apports en capital d'Énergie Brookfield	9	2	13	102	13
Frais d'émission des actions échangeables		(21)	—	(21)	—
Dividendes versés et remboursement de capital :					
Aux participations ne donnant pas le contrôle	9	(79)	(124)	(365)	(487)
À Énergie Brookfield	9, 10	—	(82)	(236)	(267)
Emprunts auprès de parties liées, montant net	17	77	47	19	(129)
		31	489	(360)	(207)
Activités d'investissement					
Acquisition, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise	3	—	(732)	(105)	(732)
Investissement dans les immobilisations corporelles	7	(91)	(46)	(198)	(122)
Produit de la cession d'actifs		—	—	11	—
Liquidités soumises à restrictions et autres		(117)	(58)	(143)	(33)
		(208)	(836)	(435)	(887)
Perte de change sur la trésorerie		7	(6)	(3)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
(Diminution) augmentation		(29)	(57)	73	47
Solde au début de la période		406	446	304	342
Solde à la fin de la période		377 \$	389 \$	377 \$	389 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Intérêts payés		208 \$	142 \$	513 \$	477 \$
Intérêts reçus		6 \$	7 \$	14 \$	13 \$
Impôts sur le résultat payés		11 \$	14 \$	24 \$	35 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour refléter les états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE NOTRE SOCIÉTÉ

a) Brookfield Renewable Corporation

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Europe, en Colombie et au Brésil. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporation Act* de la Colombie-Britannique le 9 septembre 2019 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la « société en commandite »). La société mère ultime de BEPC est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management » ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de Énergie Brookfield, « Brookfield »). Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ». Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

b) Distribution spéciale

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a effectué une « distribution spéciale » selon laquelle les porteurs de parts inscrits au 27 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») ont reçu une action échangeable pour chaque tranche de quatre parts de société en commandite. Immédiatement avant la distribution spéciale, la société en commandite a reçu des actions échangeables par voie d'une distribution de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), ou la distribution de BRELP, d'actions échangeables à tous les porteurs de ses parts de capitaux propres et à ses commandités. Par suite de la distribution de BRELP, i) Brookfield et ses filiales (autres que les entités faisant partie d'Énergie Brookfield) ont reçu approximativement 33,1 millions d'actions échangeables, et ii) la société en commandite a reçu approximativement 44,7 millions d'actions échangeables, qu'elle a par la suite distribuées aux porteurs de parts dans le cadre de la distribution spéciale. Immédiatement après la distribution spéciale, mais avant l'acquisition de TerraForm Power (selon la définition ci-après), i) les porteurs de parts de société en commandite détenaient approximativement 42,8 % des actions échangeables émises et en circulation de la société, ii) Brookfield et ses sociétés affiliées détenaient approximativement 57,2 % des actions échangeables émises et en circulation, et iii) une filiale de la société en commandite détenait la totalité des actions à droits de vote multiples de catégorie B émises et en circulation, soit les actions de catégorie B, qui représentent un bloc de 75,0 % de droits de vote dans la société, et la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C émises et en circulation, soit les actions de catégorie C, de la société, ce qui donne à la société en commandite le droit à toute la valeur résiduelle de la société après le paiement du montant intégral à verser aux porteurs d'actions échangeables et d'actions de catégorie B. Les porteurs d'actions échangeables détiennent 25,0 % de l'ensemble des droits de vote dans la société.

Avant la réalisation de la distribution spéciale le 30 juillet 2020, BEPC a acquis certaines activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de la société en commandite (l'« entreprise »), sauf une participation de 10 % dans les activités en Colombie et certaines activités au Brésil de l'entreprise détenue par l'intermédiaire de BRP Bermuda Holdings I Limited (« LATAM holdco ») que la société en commandite conservera après la clôture.

Se reporter aux notes 2 b), « Continuité des intérêts communs », et 2 c), « Mode de présentation », pour plus de détails sur le mode de présentation de la distribution spéciale.

BEPC a conclu les conventions suivantes avant la réalisation de la distribution spéciale :

i) Soutien au crédit

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield et v) les billets émis

par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence considérable, actuellement ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

ii) Facilités de crédit subordonnées

BEPC a conclu deux accords de crédit avec la société en commandite, l'un comme emprunteur et l'autre comme prêteur, lesquels sont désignés à titre de facilités de crédit subordonnées qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de 1,75 milliard \$ de dix ans afin de simplifier les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield. Une facilité de crédit permet à BEPC d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ auprès de la société en commandite et l'autre constitue une facilité de crédit d'exploitation qui permet à la société en commandite d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ à BEPC. Les facilités de crédit subordonnées sont offertes en dollars américains ou canadiens, et les avances seront consenties sous forme de prêts au TIOL, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel.

iii) Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite a fourni à BEPC une obligation remboursable en actions d'un montant de 1 milliard \$. BEPC pourrait appeler l'obligation en échange de l'émission d'un nombre d'actions de catégorie C en faveur de la société en commandite, correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions appelée divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action échangeable de BEPC à la cote de la principale bourse sur laquelle les actions échangeables sont inscrites pendant une période de cinq (5) jours de bourse qui précède la date d'appel aux fins de remboursement. L'obligation remboursable en actions sera offerte en tranches minimales de 10 millions \$, et la somme disponible au titre de l'obligation remboursable en actions sera réduite de manière permanente par la somme ainsi appelée aux fins de remboursement. Avant de procéder à un appel de fonds au titre de l'obligation remboursable en actions, il faut respecter un nombre de conditions préalables, dont le contrôle continu de BEPC par la société en commandite et sa capacité à élire une majorité des administrateurs du conseil d'administration de BEPC. Le raisonnement qui sous-tend cette obligation remboursable en actions est de fournir à la société un accès, au besoin, à des capitaux propres et de nous donner un maximum de latitude. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables.

iv) Convention de services de gestion

Des filiales en propriété exclusive de Brookfield (les « fournisseurs de services ») assurent la prestation de services de gestion à la société conformément aux modalités de la convention-cadre de services de la société en commandite (la « convention-cadre de services »), qui a été modifiée pour tenir compte de la réalisation de la distribution spéciale. Les honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) et les honoraires sous forme de distributions incitatives versées à l'heure actuelle par la société en commandite n'augmenteront pas, bien que BEPC doive rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite. Aux termes de la convention-cadre de services, en échange des services de gestion qui sont fournis à Énergie Brookfield par les fournisseurs de services, Énergie Brookfield verse aux fournisseurs de services des honoraires de gestion de base annuels (les « honoraires de gestion de base ») de 20 millions \$ (rajustés annuellement en fonction de l'inflation, selon un facteur d'inflation fondé sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation des États-Unis), majorés de 1,25 % de l'excédent de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield sur une valeur de référence initiale. Dans le cas où la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield calculée dans une période donnée est inférieure à la valeur de référence initiale, nous verserons aux fournisseurs les honoraires de gestion de base d'un montant de 20 millions \$, chaque année (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation mentionné ci-haut). Les honoraires de gestion de base sont calculés et versés chaque trimestre.

v) Conventions de vote de BEPC

BEPC a conclu des conventions de vote avec Brookfield (les « conventions de vote de BEPC ») afin de donner à BEPC une emprise sur certaines des entités par l'intermédiaire desquelles BEPC détient des participations dans ses entités en exploitation. Aux termes des conventions de vote de BEPC, les droits de vote à l'égard des entités applicables seront exercés conformément aux directives de BEPC à l'égard de certaines questions, notamment l'élection des administrateurs. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle les entités concernées et les intègre dans son périmètre de consolidation.

vi) Convention de droits d'inscription

BEPC a conclu, de concert avec BEP et Brookfield, une convention relative aux droits d'inscription en vertu de laquelle BEPC s'engage à déposer, à la demande de Brookfield Asset Management, une ou plusieurs déclarations d'inscription ou un ou plusieurs prospectus pour s'inscrire en vue de vendre des actions échangeables détenues par Brookfield et d'en autoriser le placement en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. BEPC s'est engagée à payer certains frais relativement à cette inscription et à ces ventes et d'indemniser Brookfield pour les déclarations inexactes ou omissions importantes dans la déclaration d'inscription ou dans le prospectus.

c) Acquisition de TerraForm Power

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power Inc. (« TerraForm Power »), en vertu de laquelle Énergie Brookfield a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power qui n'étaient pas détenues par Énergie Brookfield ou ses sociétés affiliées (actions de TerraForm Power émises dans le public), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Après avoir tenu compte de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield en tant que détentrice d'actions échangeables et d'actions de catégorie B, détiennent environ 84,7 % des droits de vote dans BEPC. Les porteurs d'actions échangeables, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Concurremment à la clôture de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et la société en commandite ont conclu des conventions de vote avec BEPC afin de donner à BEPC un certain nombre de droits de vote à l'égard des actions ordinaires de TerraForm Power qui sont détenues par la société en commandite et ses sociétés affiliées, y compris le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de TerraForm Power. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation.

Se reporter aux notes 2 b), « Continuité des intérêts communs », et 2 c), « Mode de présentation », pour plus de détails sur le mode de présentation de l'acquisition de TerraForm Power.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités (« états financiers intermédiaires ») de notre société et de ses filiales ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, ou IAS 34, publiée par l'International Accounting Standards Board ou l'IASB et au moyen des méthodes comptables décrites ci-après.

Certains renseignements et informations à fournir par voie de notes normalement inclus dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB ») ont été omis ou résumés. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2019 de notre société.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas audités et tiennent compte des ajustements (ajustements récurrents normaux) qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour donner une image fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires selon les IFRS.

Les résultats présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la période considérée ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de notre société, qui a aussi autorisé qu'ils soient publiés le 4 novembre 2020.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

(b) Continuité des intérêts communs

La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continue de la contrôler depuis la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans notre société. Par conséquent, BEPC et sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés au moyen de la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés intermédiaires présentent l'information comparative de notre société pour les périodes antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 b), « Distribution spéciale ») a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à notre société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale sont fondés sur les résultats réels de notre société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de notre société, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer à notre société les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power. Par conséquent, notre société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à notre société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. Les résultats de la participation dans TerraForm Power qui n'était pas détenue par notre société seront présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes historiques au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun.

c) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020, les états financiers comprennent un détachement combiné des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie des entreprises aux États-Unis, au Brésil et en Colombie contrôlées par la société en commandite qui seront ajoutées à notre société à compter du 30 juillet 2020. Avec prise d'effet le 30 juillet 2020, les actifs et les passifs ont été transférés à notre société, à leur valeur comptable. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés. De plus, certains coûts du siège social ont été affectés proportionnellement à l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à notre société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers historiques, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéfice au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, les états financiers historiques pourraient ne pas être nécessairement représentatifs de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de la société pour les périodes futures, et ne reflètent pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées.

Depuis la distribution spéciale, les frais généraux du siège social de la société en commandite ne sont plus attribués à notre société puisque les services auxquels ils sont associés sont dorénavant fournis en vertu de la troisième convention-cadre de services modifiée et reformulée datée du 11 mai 2020, conclue entre les bénéficiaires des services (au sens donné à ce terme dans la convention-cadre), Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), les fournisseurs de services (au sens donné à ce terme dans la convention-cadre) et autres, dans sa version modifiée (la « convention-cadre de services »). Les coûts de gestion de base associés aux services reçus en vertu de la convention-cadre de services ont été comptabilisés à titre de coûts de services de gestion dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, les états financiers comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de l'entreprise TerraForm Power contrôlée par Brookfield qui a été acquise par notre société par l'intermédiaire de l'acquisition de TerraForm Power, laquelle est considérée comme une transaction entre des entités sous contrôle commun. Les résultats combinés de TerraForm Power sont présentés pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, la participation acquise dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power étant présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés.

d) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités et dans les tableaux des états financiers consolidés intermédiaires non audités sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés intermédiaires non audités détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière intermédiaire non audité. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

f) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit.

g) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes de crédit attendues.

h) Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la société réalise diverses transactions avec des parties liées, qui ont été évaluées à leur valeur d'échange et comptabilisées dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 17, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

i) Instruments financiers

La société a adopté IFRS 9, publiée par l'IASB en 2014, laquelle donne aux utilisateurs des informations plus fiables et pertinentes aux fins de l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs. La nouvelle méthode comptable a été appliquée de manière prospective à la date de la première application, soit le 1^{er} janvier 2018. La société n'a pas retraité les informations comparatives et continue de les présenter en vertu d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'adoption d'IFRS 9 n'avait entraîné la comptabilisation d'aucun ajustement transitoire important au 1^{er} janvier 2018.

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, la société évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique de la société pour la gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La société classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêt est comptabilisé aux états financiers dans les autres produits et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les activités de négociation à court terme, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), les profits et les pertes ne pouvant pas être recyclés en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN.

La société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Pour les créances clients et les actifs sur contrat, la société applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de l'actif.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients et les actifs sur contrat sont passés en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer s'ils doivent être sortis.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. La société détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés, les montants à payer aux parties liées, les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux, les actions échangeables, les actions de catégorie B et les actions de catégorie C. Les actions de catégorie C sont classées à titre de passifs financiers, mais sont présentées comme des instruments de capitaux propres compte tenu des exclusions du champ d'application prévues dans IAS 32. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par la société qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Ces structures sont conçues pour attribuer aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, tels que les crédits d'impôt sur le revenu, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En général, les structures donnant droit à des avantages fiscaux accordent aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux la majorité des bénéfices imposables américains des projets et des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par un contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Après le point de basculement, la majorité des bénéfices imposables américains des projets, des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables et des flux de trésorerie sont attribués au commanditaire. Les dates du point de basculement dépendent généralement d'un retour sur investissement après impôt convenu dans le cadre des projets sous-jacents. Cependant, de temps à autre, les dates du point de basculement peuvent être spécifiées dans le contrat. À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la société conserve le contrôle des projets financés par une structure donnant droit à des avantages fiscaux. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière et sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, conformément à IFRS 9.

La juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux est généralement composée des éléments suivants :

Éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	Description
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	Répartition des CIP à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés de l'énergie produite pendant la période. Les CIP sont comptabilisés dans le poste « autres produits » et les passifs donnant droit à des avantages fiscaux ont été réduits en conséquence.
Crédits d'impôt à l'investissement (« CII »)	Les CII à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux sont acquis par l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux et lui sont attribués au moment de la mise en service d'immobilisations corporelles admissibles. Les CII acquis sont comptabilisés sous forme de réduction de la valeur comptable des immobilisations corporelles admissibles et les passifs donnant droit à des avantages fiscaux ont été réduits en conséquence.
Bénéfice imposable (perte fiscale), y compris les attributs fiscaux comme l'amortissement fiscal accéléré	En vertu des contrats donnant droit à des avantages fiscaux, l'entreprise est tenue d'attribuer des pourcentages spécifiques du bénéfice imposable (de la perte fiscale) à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Les obligations de prestation sont satisfaites à mesure que les montants sont attribués et qu'une réduction du passif donnant droit à des avantages fiscaux est comptabilisée avec un montant correspondant au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat.
Apport de paiements à l'utilisation	Certains contrats comprennent des seuils de production annuels. Si les seuils sont dépassés, l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est tenu de verser des sommes en espèces additionnelles. Les sommes en espèces versées augmentent la valeur des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Distributions en trésorerie	Certains contrats prévoient également des distributions en espèces à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Au moment du versement, le montant de la distribution en espèces sera déduit des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.

Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Les profits et les pertes de réévaluation sur les passifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans le compte de résultat. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres crédateurs, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

La société désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de change associé aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable associé au remboursement d'emprunts (couvertures des flux de trésorerie).

Au commencement de la relation de couverture, la société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle entend appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui sous-tendent la couverture.

Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la société et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Change et profit (perte) sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre d'écart de change et de profit (perte) sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture de la société, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. L'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

j) Comptabilisation des produits

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté IFRS 15, *Produits tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») en utilisant l'application rétrospective modifiée applicable aux contrats qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 annule et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes, et elle s'applique à tous les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à quelques exceptions près.

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales de la société et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis que la société livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par région géographique, se reporter à la note 5, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, la société choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15 pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, la société estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulatif comptabilisé des produits.

La société conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. La société considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. La société considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits et des pertes réalisés sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production de la société associés aux prix des marchandises.

Soldes des contrats

Créances clients – Une créance est le droit inconditionnel de la société à un montant de contrepartie (c'est-à-dire que seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

k) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon le modèle de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, la société calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour la majorité de ses actifs. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. La société évalue initialement à leur juste valeur les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises au cours de l'exercice, conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 o), « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, dans l'année d'acquisition, les actifs de production d'énergie ne sont pas réévalués à la fin de l'exercice à moins d'une indication que les actifs ont perdu de la valeur.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	Durée d'utilité estimée
Barrages	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 60 ans
Centrales électriques	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire	Jusqu'à 30 ans
Unités de cogénération alimentées au gaz (« cogénération »)	Jusqu'à 40 ans
Autres actifs	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis séparément. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une revue est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction du coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 32 ans au 31 décembre 2019 (33 ans au 31 décembre 2018). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujéti à l'amortissement. En juin 2018, le gouvernement fédéral du Brésil a apporté des précisions à l'égard d'une loi qui a été adoptée en 2016, ce qui a permis à la société de tenir compte d'une période de renouvellement d'une concession de 30 ans non récurrente dans son évaluation de certaines de ses centrales hydroélectriques au Brésil.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le poste « Autres produits » aux comptes consolidés de résultat intermédiaires. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

I) Contrats de location

À la date de passation du contrat, Énergie Brookfield évalue si celui-ci est, ou renferme, un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, Énergie Brookfield doit déterminer si :

- le contrat mentionne explicitement ou implicitement l'utilisation d'un bien déterminé, et il doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien n'est pas un bien déterminé;
- Énergie Brookfield a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation et Énergie Brookfield a le droit de décider de l'utilisation du bien. Lorsqu'Énergie Brookfield détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, elle a le droit de décider de l'utilisation du bien. Dans de rares circonstances où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, Énergie Brookfield a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - Énergie Brookfield a le droit d'exploiter le bien (ou de décider de la manière dont le bien est exploité par d'autres) tout au long de la durée d'utilisation, sans que le fournisseur puisse changer les consignes d'exploitation, ou
 - Énergie Brookfield a conçu le bien de sorte que cette conception prédétermine comment le bien sera utilisé et à quelle fin il sera utilisé.

À la date de passation ou de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante locative, Énergie Brookfield répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Dans le cas des contrats de location de terrains et de constructions dans lesquels elle est le preneur, Énergie Brookfield a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et, par conséquent, de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante, de nature locative.

Énergie Brookfield comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée à la valeur des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, actualisée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal d'Énergie Brookfield si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. En général, Énergie Brookfield utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les paiements de loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes qu'Énergie Brookfield s'attend à devoir au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat qu'Énergie Brookfield a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers pendant une période visée par une option de renouvellement si Énergie Brookfield a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location à moins qu'Énergie Brookfield ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme qu'Énergie Brookfield s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention d'Énergie Brookfield d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation change.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si l'ajustement est une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation, est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Énergie Brookfield présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs à long terme à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Énergie Brookfield a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Énergie Brookfield a passé en charges les paiements de loyers associés à ces contrats de location selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

m) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la direction évalue s'il y a ou non une indication que les actifs ont perdu de la valeur. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles non financières (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

n) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

o) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode d'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat*, les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est initialement évaluée selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés ou, le cas échéant, selon la juste valeur des actions en circulation.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

p) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent toutes les dépenses admissibles engagées relativement à l'aménagement et à la construction de l'actif de production d'énergie. Ces dépenses comprennent les coûts des matériaux, les coûts de main-d'œuvre directe et d'autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement de l'actif aux fins de l'utilisation prévue, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement d'immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les intérêts et les coûts d'emprunt liés aux immobilisations en cours sont inscrits à l'actif lorsque les activités nécessaires pour mettre l'actif en état de fonctionnement aux fins de l'utilisation prévue ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages du personnel futurs

Les prestations de retraite et les avantages du personnel futurs relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie de la société sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière intermédiaires reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière intermédiaires, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera réglé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Intérêts et coûts d'emprunt

Les intérêts et les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

v) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

vi) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vii) Subventions gouvernementales

La société est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. La société réduit le coût de l'actif du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

q) Estimations critiques

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés intermédiaires portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 7, « Immobilisations corporelles ». Pour en savoir plus, se reporter à la note 2 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité, aux pertes de crédit attendues et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples détails.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés intermédiaires comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres emplacements de production. Des hypothèses et des estimations entre autres sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le montant du règlement sont inhérentes aux calculs de ces coûts.

r) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés intermédiaires et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par la société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de la société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude, selon IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de la société est décrite à la note 2 k), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour déterminer le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour établir les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

La société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général pour les actifs hydroélectriques, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans. Cette période de 20 ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de la société portent sur 20 ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs énergie éolienne, énergie solaire et d'accumulation et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte d'informations de marché disponibles obtenues de courtiers pour les années où le marché est liquide. L'évaluation des actifs de production d'énergie qui ne sont pas directement liés à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout inclus de

construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de la société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2027 en Colombie et d'ici 2023 en Europe et au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et en Europe, et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord et en Europe, la société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche similaire déjà appliquée en Amérique du Nord utilisant une prévision du coût tout inclus de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent de 30 ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur 20 ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 2 i), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 et IAS 39, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de la société est décrite à la note 2 n), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

s) Résultat par action

Le résultat par action de base et dilué de la société n'a pas été présenté dans les états financiers intermédiaires. Comme il est décrit à la note 10, « Actions échangeables, actions de catégorie B et actions de catégorie C », les actions échangeables et les actions de catégorie B sont classées à titre de passifs financiers, tandis que les actions de catégorie C sont classées à titre de passifs financiers, mais sont présentées comme des instruments de capitaux propres compte tenu des exclusions du champ d'application prévues dans IAS 32. Comme chaque action est classée comme un passif financier, elle ne constitue pas une action ordinaire. Se reporter à la note précitée pour des renseignements plus détaillés.

t) Normes comptables récemment adoptées

En août 2020, l'IASB a publié une réforme des taux d'intérêt de référence modifiant IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (modifications de phase 2), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et dont l'adoption anticipée est permise. Les modifications de phase 2 offrent d'autres indications pour traiter de questions qui seront soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications de phase 2 se rapportent principalement à la modification des instruments financiers permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le maintien de l'application de la comptabilité de couverture, dans la mesure où la relation de couverture modifiée continue de respecter les critères d'applicabilité.

Notre société procède actuellement à une évaluation pour mettre en œuvre son plan de transition afin d'évaluer l'incidence découlant de ces changements et d'apporter des modifications par suite des modifications apportées aux modalités des emprunts à taux variable, des swaps de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plafonds reposant sur des taux interbancaires offerts et met à jour les désignations de ses couvertures. Nous prévoyons avoir terminé notre évaluation avant le 1^{er} janvier 2021. L'adoption de cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre société.

La société n'a adopté de façon anticipée aucune autre norme, interprétation ou modification ayant été publiée, mais n'étant pas encore en vigueur.

3. ACQUISITIONS

Portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne

Le 11 février 2020, la société, par l'intermédiaire de sa participation dans TerraForm Power, a conclu l'acquisition de la totalité d'un portefeuille de deux centrales d'énergie solaire concentrées situées en Espagne (collectivement, le « portefeuille de centrales d'énergie solaire concentrées en Espagne »), d'une puissance nominale combinée d'environ 100 MW. Le prix de cette acquisition, y compris les ajustements du fonds de roulement, s'élève à 116 millions € (127 millions \$). Les coûts d'acquisition, totalisant moins de 1 million \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Le placement a été comptabilisé selon la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités à la date de l'acquisition. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits provenant du portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne se seraient élevés à 73 millions \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

La répartition provisoire du prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard de l'acquisition est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 \$
Liquidités soumises à restrictions	27
Créances clients et autres actifs courants	33
Immobilisations corporelles	661
Actifs d'impôt différé	14
Autres actifs non courants	8
Passifs courants	(17)
Instruments financiers	(148)
Emprunts sans recours	(469)
Autres passifs non courants	(45)
Juste valeur des actifs acquis	86
Goodwill	41
Prix d'acquisition	127 \$

4. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur le commerce à l'échelle mondiale et nous surveillons son incidence sur notre entreprise. Bien qu'il soit difficile de prédire la portée de la COVID-19 sur nos activités, celles-ci résistent bien, car nous sommes à la fois propriétaire, exploitant et investisseur dans l'un des secteurs les plus essentiels du monde, affichant un bilan robuste et une notation de crédit de première qualité. Nos produits proviennent principalement de contrats à long terme conclus avec des contreparties solvables très diversifiées. La majorité de nos actifs peuvent être exploités à partir de centres de contrôle centralisés et nos exploitants à l'échelle mondiale ont mis en œuvre des plans d'urgence afin de veiller à ce que les activités opérationnelles ainsi que les programmes d'entretien et de dépenses d'investissement se poursuivent et soient perturbés le moins possible.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif, dans une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de notre société évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020				31 décembre 2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	377 \$	— \$	— \$	377 \$	304 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	333	—	—	333	265
Actifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés	—	36	47	83	92
Swaps de change	—	15	—	15	8
Immobilisations corporelles	—	—	31 170	31 170	32 647
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés	—	(29)	—	(29)	(8)
Swaps de taux d'intérêt.....	—	(267)	—	(267)	(138)
Swaps de change	—	—	—	—	(11)
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux.....	—	—	(401)	(401)	(412)
Contrepartie éventuelle ³	—	—	(20)	(20)	—
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Actions échangeables et actions de catégorie B ⁴	(6 032)	—	—	(6 032)	—
Emprunt sans recours ²	—	(13 876)	—	(13 876)	(12 604)
Total	(5 322) \$	(14 121) \$	30 796 \$	11 353 \$	20 143 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et le montant non courant inclus dans les autres actifs non courants.

²⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

³⁾ Se rapporte aux acquisitions comportant des obligations échéant en 2021.

⁴⁾ Les actions de catégorie C sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », les actions de catégorie C satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres. Se reporter à la note 10, « Actions échangeables, actions de catégorie B et actions de catégorie C ».

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020			31 décembre 2019
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
Contrats d'énergie dérivés.....	83 \$	29 \$	54 \$	84 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	267	(267)	(138)
Swaps de change	15	—	15	(3)
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux.....	—	401	(401)	(412)
Total	98	697	(599)	(469)
Moins : tranche courante	48	174	(126)	(84)
Tranche non courante.....	50 \$	523 \$	(473) \$	(385) \$

a) Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Le profit ou la perte sur les passifs liés aux capitaux propres donnant droit aux avantages fiscaux est comptabilisé au poste Change et (profit) perte sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

b) Contrats d'énergie dérivés

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Change et perte sur les instruments financiers dans les comptes consolidés intermédiaires de résultat pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Contrats d'énergie dérivés.....	(5) \$	(1) \$	(6) \$	13 \$
Swaps de taux d'intérêt	(19)	(21)	(39)	(51)
Swaps de change	18	33	50	50
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux ..	9	14	(2)	2
Profit (perte) de change	14	(38)	8	(36)
	17 \$	(13) \$	11 \$	(22) \$

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés intermédiaires du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Contrats d'énergie dérivés	(2) \$	(10) \$	26 \$	26 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	(13)	(60)	(55)
Swaps de change	1	—	1	—
	(1)	(23)	(33)	(29)
Swap de change – investissement net	(13)	12	8	20
	(14) \$	(11) \$	(25) \$	(9) \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés intermédiaires du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Contrats d'énergie dérivés	(7) \$	(4) \$	(48) \$	(11) \$
Swaps de taux d'intérêt	—	1	4	5
	(7) \$	(3) \$	(44) \$	(6) \$

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie, avec d'autres secteurs de la société.

Les activités de notre société sont segmentées par technologie, soit 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire et 4) accumulation et divers (cogénération et biomasse). Cette segmentation reflète le mieux la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Amortissement des immobilisations corporelles, Impôts exigible et différé et Divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que notre société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments et n'annule pas son exposition à ceux-ci.

La société présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

La société analyse la performance de ses secteurs opérationnels en fonction des produits, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités. Le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités par part ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par part utilisés par d'autres entités.

La société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêt, de l'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit ou de la perte sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments typiques généralement ponctuels.

La société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement de ses activités, qui correspondent au BAIIA ajusté, moins les coûts de service de gestion, les intérêts et l'impôt exigible, et sont ajustés pour tenir compte de la composante trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des participations dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	174	39	47	12	—	272	(7)	459	724
Autres Produits	4	1	3	—	—	8	—	(3)	5
Coûts d'exploitation indirects	(89)	(11)	(11)	(9)	—	(120)	5	(123)	(238)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	2	—	2
BAIIA ajusté	89	29	39	3	—	160	—	333	(41)
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(37)	(37)	—	(4)	(164)
Charge d'intérêts ¹	(32)	(10)	(10)	(2)	—	(54)	2	(112)	(12)
Charge d'impôt exigible	(5)	(1)	1	—	—	(5)	—	(7)	(2)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(210)	(210)
Fonds provenant des activités	52	18	30	1	(37)	64	—	—	(293)
Charge d'amortissement	(56)	(30)	(11)	(5)	—	(102)	3	(194)	17
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	(1)	16	(19)	(1)	(10)	(15)	1	31	(79)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	15	2	(1)	—	—	16	—	1	(66)
Divers	(7)	(28)	6	1	(1)	(29)	—	(50)	(66)
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A ¹	—	—	—	—	(66)	(66)	—	—	(1 163)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	—	—	—	—	(1 163)	(1 163)	—	—	(4)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(4)	—	(212)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	212	212
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	3	(22)	5	(4)	(1 277)	(1 295)	—	—	(1 295)

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 2 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 230 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des participations dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total			
Produits	208	20	16	—	244	(15)	507	736
Autres Produits	14	—	—	—	14	—	18	32
Coûts d'exploitation indirects	(90)	(5)	(10)	—	(105)	6	(160)	(259)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	9	—	9
BAIIA ajusté	132	15	6	—	153	—	365	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(20)	(20)	—	(8)	(28)
Charge d'intérêts ¹	(39)	(4)	(2)	—	(45)	2	(121)	(164)
Charge d'impôt exigible	(4)	—	—	—	(4)	—	(8)	(12)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(228)	(228)
Fonds provenant des activités	89	11	4	(20)	84	—	—	
Charge d'amortissement	(61)	(10)	(5)	—	(76)	3	(174)	(247)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	—	—	(1)	—	(1)	1	(13)	(13)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	7	(1)	—	—	6	—	3	9
Divers	(10)	—	—	—	(10)	—	(16)	(26)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(4)	—	(4)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	200	200
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	25	—	(2)	(20)	3	—	—	3

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net des filiales en exploitation de 28 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des participations dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	683	68	47	38	—	836	(30)	1 535	2 341
Autres Produits	17	—	3	—	—	20	—	9	29
Coûts d'exploitation indirects	(264)	(21)	(11)	(24)	—	(320)	15	(476)	(781)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	15	—	15
BAIIA ajusté	436	47	39	14	—	536	—	1 068	—
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(81)	(81)	—	(25)	(106)
Charge d'intérêts ¹	(95)	(18)	(9)	(6)	—	(128)	7	(400)	(521)
Charge d'impôt exigible	(10)	—	—	—	—	(10)	—	(16)	(26)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(627)	(627)
Fonds provenant des activités	331	29	30	8	(81)	317	—	—	—
Charge d'amortissement	(171)	(51)	(11)	(14)	—	(247)	8	(567)	(806)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	8	14	(18)	(3)	(9)	(8)	3	16	11
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(11)	4	(1)	—	—	(8)	—	(24)	(32)
Divers	(26)	(27)	7	—	(1)	(47)	—	(17)	(64)
Dividendes sur les actions échangeables de catégorie A ¹	—	—	—	—	(66)	(66)	—	—	(66)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B	—	—	—	—	(1 163)	(1 163)	—	—	(1 163)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	592	592
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	131	(31)	7	(9)	(1 320)	(1 222)	—	—	(1 222)

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 35 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totalisant 587 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de catégorie A.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des participations dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total			
Produits	788	50	51	—	889	(41)	1 597	2 445
Autres Produits.....	20	—	—	—	20	—	36	56
Coûts d'exploitation indirects.....	(273)	(18)	(29)	—	(320)	16	(481)	(785)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	25	—	25
BAIIA ajusté	535	32	22	—	589	—	1 152	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(51)	(51)	—	(21)	(72)
Charge d'intérêts ¹	(115)	(12)	(8)	—	(135)	7	(388)	(516)
Charge d'impôt exigible	(19)	(1)	—	—	(20)	—	(28)	(48)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence..	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(715)	(715)
Fonds provenant des activités	401	19	14	(51)	383	—	—	
Charge d'amortissement	(184)	(28)	(15)	—	(227)	8	(491)	(710)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	5	—	(1)	—	4	1	(27)	(22)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(26)	1	—	—	(25)	—	(8)	(33)
Divers.....	(10)	2	1	—	(7)	—	(63)	(70)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	589	589
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield	186	(6)	(1)	(51)	128	—	—	128

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 9 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 126 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente de l'information relative à certains éléments de l'état de la situation financière de notre société par secteur ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de notre société et de l'état de la situation financière en regroupant les éléments comprenant les placements dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable à Énergie Brookfield						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS	
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total				
Au 30 septembre 2020										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44	\$ 27	\$ 60	\$ 3	\$ —	\$ 134	\$ (3)	\$ 246	\$ 377	
Immobilisations corporelles	9 856	2 239	2 017	547	—	14 659	(484)	16 995	31 170	
Total de l'actif.....	10 599	2 492	2 196	567	—	15 854	(176)	18 665	34 343	
Total des emprunts	2 557	1 117	1 553	166	—	5 393	(166)	7 339	12 566	
Autres passifs.....	2 397	416	304	11	6 032	9 160	(10)	2 911	12 061	
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 :										
Nouvelles immobilisations corporelles ¹	269	14	28	8	—	319	(7)	181	493	
Au 31 décembre 2019 :										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	\$ 3	\$ —	\$ 1	\$ —	\$ 25	\$ (1)	\$ 280	\$ 304	
Immobilisations corporelles	10 490	649	—	596	—	11 735	(517)	21 429	32 647	
Total de l'actif.....	11 197	672	—	633	—	12 502	(204)	23 459	35 757	
Total des emprunts	2 447	238	—	174	—	2 859	(168)	9 267	11 958	
Autres passifs.....	2 016	105	—	40	—	2 161	(39)	3 803	5 925	
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 :										
Nouvelles immobilisations corporelles	53	1	—	8	—	62	(7)	35	90	

¹⁾ La société a exercé l'option de racheter le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW et a comptabilisé un ajustement de 247 millions \$ (participation nette de la société totalisant 185 millions \$) à l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant.

Informations sectorielles additionnelles

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie et par région géographique pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité	374	425	1 376	1 550
Énergie éolienne	127	124	406	428
Énergie solaire.....	213	177	539	438
Accumulation et divers	10	10	20	29
Total	724 \$	736 \$	2 341 \$	2 445 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	30 sept. 2020	31 déc. 2019
Amérique du Nord	19 183 \$	19 643 \$
Colombie	6 173	7 353
Brésil	2 549	2 897
Europe	3 610	3 114
	31 515 \$	33 007 \$

6. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à (5,1) % (24,2 % en 2019). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumu- lation et divers ¹	Total ²
Au 31 décembre 2019.....	20 765 \$	6 340 \$	5 308 \$	234 \$	32 647 \$
Ajouts ³	347	52	93	1	493
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprise Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	661	—	661
Variations de la juste valeur.....	—	36	—	—	36
Écart de conversion.....	(1 790)	(68)	81	(59)	(1 836)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net					
Variations de la juste valeur.....	—	(25)	—	—	(25)
Charge d'amortissement	(301)	(234)	(261)	(10)	(806)
Au 30 septembre 2020 ⁴	19 021 \$	6 101 \$	5 882 \$	166 \$	31 170 \$

¹⁾ Comprend la cogénération et la biomasse.

²⁾ Comprend des actifs en construction de 334 millions \$ (187 millions \$ en 2019).

³⁾ La société a exercé l'option de racheter le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW et a comptabilisé un ajustement de 247 millions \$ à l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant. La transaction a été conclue en novembre 2020.

⁴⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 55 millions \$ (50 millions \$ en 2019) de notre secteur hydroélectrique, de 155 millions \$ (177 millions \$ en 2019) de notre secteur énergie éolienne, de 139 millions \$ (131 millions \$ en 2019) de notre secteur énergie solaire et de 2 millions \$ (2 millions \$ en 2019) de notre secteur accumulation et divers.

8. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme et grevant des actifs précis libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours aux États-Unis et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») et le taux interbancaire offert en euros (le « taux EURIBOR »). La société a recours à des swaps de taux d'intérêt aux États-Unis et en Colombie pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou du taux du certificat de dépôt interbancaire, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont assortis de taux variables de l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de la Banque centrale de Colombie, ou de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Banque centrale de Colombie, majorés d'une marge.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2020				31 décembre 2019			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours								
Hydroélectricité ¹	5,8	9	5 153 \$	5 644 \$	6,1	9	5 153 \$	5 525 \$
Énergie éolienne	4,1	10	3 082	3 336	4,1	10	2 982	3 095
Énergie solaire	4,4	12	4 355	4 896	4,7	10	3 811	3 970
Accumulation et divers ..	—	—	—	—	7,0	16	14	14
Total	4,9	10	12 590 \$	13 876 \$	6,1	10	11 960 \$	12 604 \$
Ajouter : primes non amorties ²			60				84	
Déduire : coûts de financement non amortis ²			(84)				(86)	
Déduire : tranche courante			(839)				(605)	
Déduire : contrat de location d'approvisionnement ¹			(554)				—	
			11 173 \$				11 353 \$	

¹⁾ Comprend une obligation locative de 554 millions \$ liée à une centrale hydroélectrique comptabilisée à la juste valeur dans les immobilisations corporelles et assujettie à la réévaluation. Au cours du deuxième trimestre, la société a exercé l'option de rachat liée à cette obligation locative et la clôture de la transaction est survenue après le 30 septembre 2020.

²⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

En mars 2020, la société a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 200 milliards COP (50 millions \$). L'emprunt, divisé en deux tranches, porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge moyenne de 2,36 %, et vient à échéance en mars 2027.

En mars 2020, la société a conclu un financement de 246 millions \$ visant un portefeuille d'énergie éolienne aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 3,28 % et vient à échéance en 2037.

En mai 2020, la société a conclu une facilité de crédit-relais s'élevant à 250 millions R\$ (46 millions \$) visant un projet en développement d'énergie solaire au Brésil. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 5,3 % et vient à échéance en 2021.

En juin 2020, la société a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 484 millions € (540 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire en Espagne. L'emprunt est composé de deux tranches portant intérêt à un taux fixe et à un taux variable, soit un taux d'intérêt moyen de 2,77 %, et vient à échéance en 2037.

En septembre 2020, la société a conclu un financement par obligations de 450 milliards COP (120 millions \$) associé aux activités en Colombie. Les obligations sont composées d'une tranche portant intérêt à un taux fixe de 6,26 % et venant à échéance en 2028, et d'une tranche portant intérêt à un taux variable de base applicable, majoré d'une marge de 3,9 % et venant à échéance en 2045.

En septembre 2020, la société a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 296 millions \$ visant un portefeuille d'énergie solaire aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 3,38 % du taux de base applicable et vient à échéance en 2043.

9. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	8 212 \$	10 258 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	209	268
	8 421 \$	10 526 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	Brookfield Infra- structure Fund IV	Investisseurs institution- nels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	The Catalyst Group	TerraForm Power	Divers	Total
Au 31 décembre 2018	900 \$	1 695 \$	2 667 \$	— \$	2 212 \$	15 \$	124 \$	1 895 \$	158 \$	9 666 \$
Résultat net	—	—	—	—	154	1	17	(135)	(1)	36
Autres éléments du résultat global.....	46	114	324	—	266	2	(41)	200	1	912
Apports en capital	—	2	—	—	—	(2)	—	292	2	294
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(24)	(57)	(180)	—	(259)	(1)	(11)	(121)	(20)	(673)
Divers	—	2	23	—	2	(2)	—	(2)	—	23
Au 31 décembre 2019	922 \$	1 756 \$	2 834 \$	— \$	2 375 \$	13 \$	89 \$	2 129 \$	140 \$	10 258 \$
Résultat net	(11)	(10)	2	3	88	—	20	(64)	3	31
Autres éléments du résultat global.....	(42)	(133)	(162)	(2)	(374)	(2)	—	6	(8)	(717)
Apports en capital	—	2	—	27	—	—	—	—	—	29
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(5)	(25)	(99)	—	(120)	—	(9)	(70)	(35)	(363)
Distribution spéciale /acquisition de TerraForm Power	—	—	—	—	—	—	—	(1 026)	—	(1 026)
Divers	1	—	(5)	—	—	(2)	(1)	(15)	22	—
Au 30 septembre 2020.....	865 \$	1 590 \$	2 570 \$	28 \$	1 969 \$	9 \$	99 \$	960 \$	122 \$	8 212 \$
Participations détenues par des tiers ...	75-80 %	43-60 %	23-71 %	75 %	53 %	0,3 %	25 %	33 %	21-30 %	

10. ACTIONS ÉCHANGEABLES, ACTIONS DE CATÉGORIE B ET ACTIONS DE CATÉGORIE C

Actions échangeables, actions de catégorie B et actions de catégorie C

Les actions échangeables et les actions de catégorie B sont classées comme des passifs financiers étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions de catégorie B et les actions échangeables émises dans le cadre de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power étaient comptabilisées à la juste valeur, soit 42,42 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions échangeables et les actions de catégorie B sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels associés aux actions. Ces flux de trésorerie sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Au 30 septembre 2020, les actions échangeables et les actions de catégorie B ont été réévaluées selon le cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York, soit 52,55 \$ l'action. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes de résultat. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2020, nos actionnaires ont échangé 85 167 actions échangeables contre un nombre équivalent de parts de société en commandite, ce qui a donné lieu à une diminution de notre passif financier s'élevant à 4 millions \$. La société a déclaré et versé des dividendes à un taux de 0,434 \$ l'action sur les actions échangeables en circulation au 31 août 2020 (la date de clôture des registres), soit des dividendes versés totalisant 50 millions \$. Les dividendes versés sur les actions échangeables sont présentés au poste des charges d'intérêts dans le compte de résultat.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables et des actions de catégorie B en circulation, ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables en circulation (unités)	Actions de catégorie B en circulation (unités)	Cours des parts de BEP (\$)	Actions échangeables et actions de catégorie B (millions \$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	—	—	— \$	— \$
Émission des actions.....	114 877 953	110	42,42	4 873
Échanges d'actions ¹	(85 167)	—	45,36	(4)
Réévaluation du passif.....	—	—	—	1 163
Solde au 30 septembre 2020	114 792 786	110	52,55 \$	6 032 \$

¹⁾ Le cours de l'action des parts présenté ici tient compte du prix moyen pondéré des parts de société en commandite échangées au cours de la période et est calculé selon le cours de clôture par part à la Bourse de New York à la date de l'échange.

À l'instar des actions échangeables et des actions de catégorie B, les actions de catégorie C sont classées dans les passifs en raison de leur caractéristique de rachat. Les actions de catégorie C, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application de l'IAS 32. Au 30 septembre 2020, 126 400 000 actions de catégorie C étaient émises et en circulation.

Après la clôture du trimestre, Brookfield a conclu un placement secondaire d'environ 4,7 millions d'actions échangeables de notre société au prix de 80,20 \$ CA (60,06 \$) chacune, y compris l'option de surallocation, pour un produit net d'environ 374 millions \$ CA (285 millions \$). La société n'a vendu aucune action dans le cadre du placement et n'a tiré aucun produit du placement des actions échangeables.

11. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 :

(EN MILLIONS)

Solde d'ouverture	360 \$
Quote-part du résultat net.....	(3)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(2)
Dividendes reçus	(2)
Écart de conversion et autres.....	(8)
Solde de clôture.....	345 \$

Le tableau suivant résume l'ensemble des produits bruts et du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence détenus à 100 % :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Produits	15 \$	28 \$	61 \$	83 \$
Résultat net.....	(10)	6	(7)	18
Quote-part du résultat net ¹	(4)	3	(3)	9

¹⁾ Les participations de la société dans ces entités se situent entre 14 % et 60 %.

Le tableau suivant résume l'ensemble des actifs et des passifs bruts des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence détenus à 100 % :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Actifs courants.....	32 \$	59 \$
Immobilisations corporelles.....	1 022	1 043
Autres actifs.....	22	31
Passifs courants	(35)	(54)
Emprunts sans recours.....	(357)	(358)
Autres passifs	(2)	(5)

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie.....	353 \$	282 \$
Dépôts à court terme	24	22
	377 \$	304 \$

13. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Activités.....	172 \$	125 \$
Obligations liées au crédit	123	119
Projets de développement	38	21
Total	333	265
Moins : non courante	(85)	(104)
Courante	248 \$	161 \$

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société se composent des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	464 \$	453 \$
Charges payées d'avance et créances diverses	82	137
Autres créances à court terme	96	85
	642 \$	675 \$

La société reçoit un paiement mensuel provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances aux termes de contrats conclus avec les clients sont comprises dans les créances clients.

15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société sont comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Créditeurs liés aux activités d'exploitation	175 \$	218 \$
Dettes fournisseurs	118	118
Intérêts à payer sur des emprunts	75	65
Distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables et d'actions de catégorie C ¹	10	—
Tranche à court terme des obligations locatives	23	18
Divers	37	24
	438 \$	443 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

16. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de leurs activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir environ 34 millions \$ en vue d'acquérir un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 210 MW. À la clôture de la transaction, qui devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2020, sous réserve des conditions de clôture habituelles, la société devrait détenir une participation de 25 %.

Après la clôture du trimestre, la société, de concert avec des partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 1 200 MW en contrepartie d'environ 46 millions \$. Les activités commerciales devraient démarrer au début de 2023 et la société devrait détenir une participation de 25 %.

Éventualités

Dans le cours normal des activités, la société fait l'objet d'actions en justice de temps à autre en ce qui a trait à sa propriété et à l'exploitation de son portefeuille. À cet égard, TerraForm Power fait face à un litige concernant le paiement conditionnel de certains actifs en développement que SunEdison a acquis des vendeurs de First Wind Sellers en 2014. Ce litige est antérieur à notre investissement initial dans TerraForm Power en 2017. En outre, TerraForm Power fait face à un litige en regard d'un placement privé concernant Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées en 2018. Nous ne pouvons prédire l'incidence des litiges en cours, ni le temps et l'argent nécessaires à leur résolution.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, des réserves de capitaux, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de capitaux, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III et Brookfield Infrastructure Fund IV. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 30 septembre 2020 totalisaient 584 millions \$ (639 millions \$ en 2019).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers et la fourniture de garanties à ces derniers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, de vente et d'achat d'actifs et de services ainsi que de transferts de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

LATAM Holdco et BEP Subco Inc. (« Canada SubCo »), chacune étant une filiale en propriété exclusive directe et indirecte de la société, ont garanti entièrement et inconditionnellement i) les billets à moyen terme émis et à payer par Brookfield Renewable Partners ULC, filiale de financement d'Énergie Brookfield, ii) les actions privilégiées de premier rang d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc., iii) certaines parts privilégiées d'Énergie Brookfield, et iv) les obligations d'Énergie Brookfield aux termes de ses facilités de crédit bilatérales. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence, à l'heure actuelle ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées de la société se font principalement avec Énergie Brookfield et Brookfield.

Conventions de gestion

Convention-cadre de services

Depuis le tout début, notre société mère a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services ») avec certains fournisseurs de services (le « fournisseur de services ») qui sont des filiales en propriété exclusive de Brookfield Asset Management. La convention-cadre de services a été modifiée à la clôture de la distribution spéciale pour inclure BEPC comme bénéficiaire de services.

Les états financiers intermédiaires de la société comprennent les frais généraux de la société en commandite qui n'étaient pas historiquement attribués aux activités de l'entreprise. Ces charges concernent les frais de gestion payables à Brookfield Asset Management et des coûts d'exploitation directs engagés par une filiale de la société en commandite. Ces charges réparties ont été incluses, le cas échéant, dans les comptes consolidés de résultat de la société. Les principaux décideurs de la société sont des employés de la société mère ultime qui fournissent des services de gestion aux termes de la convention-cadre de services de la société. Toutefois, les états financiers peuvent ne pas comprendre l'ensemble de toutes les charges qui auraient été engagées et peuvent ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés intermédiaires de la société comme si elle avait été une société autonome au cours des périodes présentées. Il n'est pas possible, en pratique, d'estimer les coûts réels qui auraient été engagés si la société avait été une société autonome au cours des périodes présentées étant donné que ces coûts dépendraient de multiples facteurs, y compris la structure organisationnelle et l'infrastructure.

Aux termes de la convention-cadre de services, sur une base trimestrielle, Énergie Brookfield verse des frais de gestion, appelés coûts de services de gestion, au fournisseur de services équivalant à une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ par trimestre, ajustés en fonction de l'inflation, et à une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013) (les « honoraires de gestion de base »). Aux fins du calcul des coûts de services de gestion, la valeur de marché d'Énergie Brookfield correspond au total de la valeur de l'ensemble des parts en circulation, et de tous les autres titres émis par les bénéficiaires de services, majoré du solde de la dette à payer à une tierce partie, assortie d'un recours à l'endroit d'un bénéficiaire des services aux termes de la convention-cadre de services, déduction faite de toute trésorerie détenue par de telles entités. BEPC devra rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite.

Convention relative aux relations

Depuis sa création, Énergie Brookfield a une convention relative aux relations qu'elle a conclue avec Brookfield en vertu de laquelle Brookfield a convenu, sous réserve de certaines exceptions, qu'Énergie Brookfield servira de principal véhicule par l'intermédiaire duquel Brookfield acquerra, directement ou indirectement, des actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. La société, étant une filiale contrôlée par Énergie Brookfield, peut se prévaloir de plein droit des avantages conférés aux termes de la convention relative aux relations et est liée par certaines obligations y afférentes.

Convention-cadre de services de TERP et Brookfield

Par suite de l'acquisition de TerraForm Power effectuée le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services de TERP et Brookfield ») avec Brookfield. Avant l'acquisition de TerraForm Power par la société, TerraForm Power assumait les coûts de services de gestion trimestriels qui sont calculés comme suit, conformément à la convention-cadre de services de TERP et Brookfield :

- Pour chacun des quatre premiers trimestres après le 16 octobre 2017, une composante fixe de 2,5 millions \$ par trimestre (sous réserve d'un ajustement proportionnel pour le trimestre qui comprend le 16 octobre 2017) plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Pour chacun des quatre trimestres suivants, une composante fixe de 3,0 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Par la suite, une composante fixe de 3,75 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.

Aux fins du calcul du paiement des coûts de service de gestion, l'expression « augmentation de la valeur de la capitalisation boursière » désignait, pour tout trimestre, l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière de TerraForm Power pour ce trimestre, calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de TerraForm Power au dernier jour de Bourse de ce trimestre par la différence entre (x) le cours moyen pondéré selon le volume d'une action ordinaire pendant les jours de Bourse dudit trimestre et (y) 9,52 \$. Si la différence entre (x) et (y) dans le calcul de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour un trimestre était un nombre négatif, alors l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière était réputée être nulle. Les coûts de service de gestion de TerraForm Power sont compris dans le compte de résultat intermédiaire consolidé de la société en fonction de ses archives.

La convention-cadre de services de TERP et Brookfield a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de gouvernance

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu une convention de gouvernance, désignée comme la convention de gouvernance, avec Orion Holdings et toutes les sociétés affiliées contrôlées de Brookfield Asset Management (autres que TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées), lesquelles, en vertu de la convention de gouvernance, deviennent occasionnellement parties à la présente convention, désignées collectivement comme les commanditaires.

La convention de gouvernance établissait certains droits et certaines obligations de TerraForm Power et des sociétés affiliées contrôlées de Brookfield Asset Management qui détiennent des titres avec droits de vote de TerraForm Power à l'égard de la gouvernance de TerraForm Power et des relations entre ces sociétés affiliées de BAM, TerraForm Power et les sociétés affiliées contrôlées de celle-ci.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention de gouvernance. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe en vertu de laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention de gouvernance.

La convention de gouvernance a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Conventions de services d'électricité

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant Brookfield en tant que mandataire exclusif à l'égard des ventes d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, Brookfield se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, Brookfield avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de Brookfield à Énergie Brookfield.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 6, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à Énergie Brookfield.

Autres conventions

Convention relative aux produits tirés de l'électricité

En 2011, une convention relative aux produits tirés de l'électricité a été conclue entre Brookfield et plusieurs entités aux États-Unis détenues par la société. Brookfield a maintenu à 75 \$ le MWh le prix que l'entreprise reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis. Le 1^{er} janvier de chaque année, le prix était accru d'un montant équivalant à 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année civile précédente, jusqu'à concurrence d'une hausse de 3 % dans une seule et même année civile. En 2018, les parties ont conclu une nouvelle convention qui a eu pour effet de modifier les modalités de sorte à renouveler automatiquement la convention jusqu'en 2046 et à conférer à Brookfield le droit de mettre fin à la convention en 2036.

Autres conventions

En vertu d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, Brookfield achetait toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité étaient soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à Énergie Brookfield.

En 2011, au moment de la constitution d'Énergie Brookfield, Brookfield Asset Management a transféré certains projets de développement à la société sans contrepartie initiale, tout en ayant droit à une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets.

Convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire

Le 16 octobre 2017, la société a conclu la ligne de crédit du commanditaire avec Brookfield Asset Management et une de ses sociétés affiliées (les « prêteurs »). La ligne de crédit du commanditaire constitue une facilité de crédit renouvelable garantie de 500 millions \$ aux termes de laquelle les prêteurs s'engagent à octroyer des prêts au TIOL à la société au cours d'une période ne devant pas dépasser trois ans, et ce, à compter de la date de prise d'effet de la ligne de crédit du commanditaire (sous réserve du devancement de la période advenant certains événements précis). La société peut seulement employer la ligne de crédit du commanditaire pour financer une partie ou la totalité de certaines acquisitions financées ou de dépenses en immobilisations liées à la croissance. La ligne de crédit du commanditaire sera en vigueur jusqu'au 16 octobre 2022 inclusivement et toutes les obligations y afférentes devront être acquittées d'ici la même date. Les emprunts contractés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire portent intérêt à un taux annuel correspondant au TIOL déterminé en fonction du coût de financement des dépôts en dollars américains pour la période d'intérêt applicable à l'emprunt, ajusté en fonction de certains coûts additionnels, dans chaque cas majoré de 3 % par année. Outre les intérêts à payer sur l'encours du capital aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, la société est tenue de payer une commission de non-utilisation de 0,5 % par année à l'égard des montants inutilisés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, payable trimestriellement à terme échu.

La société était autorisée à réduire volontairement les montants inutilisés et à rembourser à tout moment, sans prime ni pénalité, les emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, à l'exception des coûts de rupture habituels. Dans certains cas, la société pourrait être tenue d'effectuer le remboursement anticipé des emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

Au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2020 et 2019, la société n'a effectué aucun emprunt sur la ligne de crédit du commanditaire. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'était prélevé aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

La convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Convention relative aux relations de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu avec BAM une convention relative aux relations, désignée comme la convention relative aux relations de TERP, qui régissait certains aspects de la relation entre BAM et TerraForm Power. En vertu de la convention relative aux relations de TERP, BAM convenait que TerraForm Power lui servira, ainsi qu'à ses sociétés affiliées, de principal véhicule pour la détention d'actifs solaires et éoliens en exploitation en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, et qu'elle accordera à TerraForm Power, sous réserve de certaines conditions, le droit de première offre à l'égard de certains de ces actifs solaires et éoliens en exploitation situés dans ces régions et développés par des personnes qu'elle soutient ou qui sont sous son contrôle. Les droits de TerraForm Power en vertu de la convention relative aux relations de TERP sont assujettis à certaines exceptions et à certains droits de consentement définis dans cette dernière.

TerraForm Power n'a acquis de Brookfield Asset Management aucune installation d'énergie renouvelable dans le cadre de la convention relative aux relations de TERP.

La convention relative aux relations de TERP a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de droits d'inscription de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a également conclu une convention relative aux droits d'inscription, désignée comme la convention relative aux droits d'inscription de TERP, avec Orion Holdings. La convention relative aux droits d'inscription de TERP régissait les droits et obligations de TerraForm Power, d'une part, et de BAM et ses sociétés affiliées, d'autre part, à l'égard de l'inscription pour la revente d'une tranche ou de toutes les actions ordinaires de TerraForm Power détenues par BAM ou une de ses sociétés affiliées qui sont parties à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe en vertu de laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

La convention relative aux droits d'inscription de TERP a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power et BRE Delaware, Inc. ont conclu une convention de société à responsabilité limitée modifiée et mise à jour de TerraForm Power, LLC, désignée comme la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra. La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra rajuste notamment les seuils applicables aux droits aux distributions incitatives de TerraForm Power, LLC, établissant un premier seuil de distribution de 0,93 \$ par action ordinaire de TerraForm Power et un deuxième seuil de distribution de 1,05 \$ par action ordinaire de TerraForm Power. En vertu de la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra, les montants provenant de TerraForm Power, LLC font l'objet d'une distribution trimestrielle, comme suit :

- premièrement, à TerraForm Power selon un montant représentant ses dépenses et autres frais engagés pour le trimestre concerné;
- deuxièmement, aux porteurs d'unités de catégorie A, désignés comme les unités de catégorie A, jusqu'à ce qu'un montant ait été distribué à ces derniers qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, résulterait en une distribution de 0,93 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TERP;
- troisièmement, 15 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives et 85 % aux porteurs d'unités de catégorie A jusqu'à ce qu'un montant supplémentaire ait été distribué à ces derniers au cours de ce trimestre qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution supplémentaire de 0,12 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power;
- par la suite, 75 % aux porteurs d'unités de catégorie A au pro rata et 25 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives au prorata.

TerraForm Power n'a effectué aucun paiement lié aux droits aux distributions incitatives au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019.

La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra a été modifiée au moment de l'acquisition de TerraForm Power afin de supprimer les obligations de TerraForm Power, LLC d'effectuer des paiements liés aux droits aux distributions incitatives.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés intermédiaires de résultat pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2020	2019	2020	2019
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	60 \$	64 \$	285 \$	290 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie.....	(2) \$	(2) \$	(7) \$	(6) \$
Frais de commercialisation de l'énergie.....	(3)	(5)	(7)	(24)
Services d'assurance ¹	(6)	(5)	(16)	(14)
	(11) \$	(12) \$	(30) \$	(44) \$
Charge d'intérêts				
Charge d'intérêts sur les emprunts	(1) \$	— \$	(2) \$	(3) \$
Coûts de service de gestion	(41) \$	(28) \$	(106) \$	(72) \$

¹⁾ Les honoraires liés aux services d'assurance sont versés à une filiale de Brookfield Asset Management, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et la société. Les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 s'établissaient à moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2019).

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, la société, de concert avec des partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 1 200 MW pour une contrepartie d'environ 50 millions \$, dont les activités commerciales devraient commencer au début de 2023, la participation de notre société s'élevant à 25 %.

Après la clôture du trimestre, certaines sociétés affiliées de Brookfield Asset Management ont conclu un placement secondaire de 4 663 250 actions échangeables au prix de 80,20 \$ CA (61,06 \$) chacune, pour un produit brut de 374 millions \$ CA (285 millions \$). Notre société n'a vendu aucune action échangeable dans le cadre du placement et ne tirera aucun produit du placement des parts échangeables.

Après la clôture du trimestre, la société a conclu la vente d'une participation de 40 % dans un portefeuille éolien d'une puissance de 852 MW aux États-Unis détenu par TerraForm Power, pour un produit total de 264 millions \$ (participation nette de la société totalisant 90 millions \$).

Après la clôture du trimestre, la société a conclu l'acquisition de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW, qui était exploitée aux termes d'un contrat de location.

Après la clôture du trimestre, la société a annoncé le fractionnement des actions échangeables en circulation de BEPC à raison de trois pour deux.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

250 Vesey Street
New York, NY
États-Unis
Téléphone : (441) 294-3304
Télécopieur : (441) 516-1988
<https://bep.brookfield.com/bepe>

Dirigeants de Brookfield Renewable Corporation

Connor Teskey
Chef de la direction

Wyatt Hartley
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue
9th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) : 1 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 1 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs de Brookfield Renewable Corporation

Jeffrey Blidner
Eleazar de Carvalho Filho
Scott Cutler
Nancy Dorn
David Mann
Lou Maroun
Patricia Zuccotti
Stephen Westwell

Symboles boursiers

NYSE : BEPC (action)
TSX : BEPC (action)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Énergie Brookfield, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com/bepe>. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation en valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR au Canada, à l'adresse www.sedar.com.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le 416 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC